

# CAUX+INFO

[www.caux.fr](http://www.caux.fr)



MAI 2024 - N° 159

HAMEAU DE SALLÈLES

- ➡ FINANCES DE LA COMMUNE  
[ PAGE 4 ]
- ➡ SPÉCIAL SALLÈLES [ PAGES 6 À 8 ]
- ➡ VIE ASSOCIATIVE  
[ PAGES 18 À 23 ]
- ➡ INFOS URBANISME [ PAGE 24 ]

Jean-Charles DESPLAN  
Maire de Caux



## Vive les Jeux !

Une fois n'est pas coutume, je vais sortir de notre circulation pour dire ô combien les Jeux Olympiques de cet été en France, seulement les deuxièmes en 100 ans (1924), sont un événement exceptionnel, quoi qu'en dise, et qu'ils doivent nous apporter, des médailles certes, mais surtout un élan de fraternité et de convivialité grâce à notre jeunesse et nos champions. Apprécions avec justesse la portée d'un tel rendez-vous international et vivons-le avec passion.

Profitons aussi de ces instants pour célébrer l'excellence sportive et la diversité culturelle et gageons que les nombreux visiteurs qui vont découvrir notre pays ne manqueront pas de prolonger leur séjour pour découvrir des endroits merveilleux tels que Caux ! Nous saurons les accueillir.

Plus humblement, notre village proposera encore cette année un été festif grâce à nos associations, nos vignerons, nos commerçants et à l'activité de la commission municipale « animation ».

Le BIT (Bureau d'Information de Tourisme), en partenariat avec l'Office de Tourisme Cap d'Agde Méditerranée sera comme chaque année ouvert en juillet et août, tous les jours, et tenu par des jeunes hôtesses caussinardes pour informer et diriger les visiteurs (dont un tiers est de Caux, tous les ans !).

De la fête de la Pentecôte au mois de mai, à Festiv'in Caux le 8 août prochain et au salon de la maquette en septembre, en passant par de nombreux autres rendez-vous, les occasions ne manqueront pas pour nous retrouver, échanger et partager des moments conviviaux.

Au milieu de cette effervescence festive, notre engagement envers le progrès et le développement reste immuable.

Nous poursuivons avec détermination nos projets de rénovation ou de transformation, qu'il s'agisse des voiries, des équipements urbains ou sportifs, des moulins du Ségala, de la rénovation de l'ancienne école Marcel Pagnol, de la réfection des façades de la chapelle des Pénitents, ou encore l'aménagement d'un parc public chemin du Pistoulet tout proche de la future résidence à destination de nos aînés et du bâtiment qui accueillera nos « tout-petits ».

Ces initiatives sont le fruit d'une gestion financière prudente et rigoureuse. Malgré les défis posés par une inflation galopante, notre équipe municipale a su maintenir un budget équilibré, nous permettant ainsi de continuer à investir dans l'avenir tout en continuant de proposer des animations et des activités pour la population, ce qui à mes yeux est essentiel.

Vous pourrez lire dans les pages intérieures tous les indicateurs financiers ainsi que les délibérations inhérentes aux comptes et budget 2024 de la commune.

Enfin je tiens à remercier M. Claude Buard qui nous permet de retracer la vie et l'histoire du hameau de Sallèles qui compte beaucoup dans le cœur des Caussinards. Je vous souhaite une belle balade dans le temps...

### LA FLAMME OLYMPIQUE

Un voyage de solidarité de Caux à Pézenas



Les élèves de Caux ont relayé la flamme olympique apportée par l'école d'Alignan-du-Vent, montrant ainsi leur amitié et leur solidarité. Accompagnés de leurs enseignants, de la police municipale et des parents, ils ont poursuivi le relais à vélo entre Caux et Pézenas. L'événement s'est déroulé en présence de l'inspecteur académique, offrant aux enfants un moment spécial, en lien avec l'esprit des Jeux. La flamme, partie de La Salvetat-sur-Agout le 6 août, a parcouru plusieurs cantons avant d'arriver à Pézenas. Ce geste symbolique souligne l'importance de la coopération entre les écoles et dépasse les frontières géographiques. Salué comme un exemple de collaboration, ce relais perpétue l'esprit olympique et renforce l'unité au sein des communautés scolaires. Les écoles de Caux, Alignan-du-Vent et Pézenas ont ainsi écrit une belle page d'histoire, prouvant que la solidarité et l'unité demeurent des valeurs importantes. Les élèves des deux communes se sont ensuite rassemblés et ont partagé un pique-nique.

## ACCESSIBILITÉ

### La nouvelle passerelle entre l'impasse de l'Herbette et la route Maurice Chevalier



Un pas en avant ! Le 26 mars dernier, une étape significative dans l'amélioration de l'accessibilité urbaine a été franchie avec l'installation de la passerelle piétonne de 9 mètres, reliant le chemin de l'herbette à l'avenue Maurice Chevalier.



Cet ouvrage permettra de franchir le ruisseau des Croyes, adjacent aux jardins familiaux, et va ainsi faciliter la vie quotidienne des riverains en leur offrant un moyen sûr et pratique de se déplacer d'un quartier à l'autre.

Conçue et fabriquée par l'entreprise Oulhiou, la passerelle représente un véritable symbole d'engagement envers l'amélioration des infrastructures locales.

L'équipe municipale a exprimé sa satisfaction quant à la concrétisation de ce projet, soulignant l'importance de la collaboration entre les différents acteurs locaux. Elle symbolise l'engagement continu de la municipalité pour l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens, tout en renforçant le lien social.

En somme, la passerelle de jonction entre l'impasse de l'Herbette et la route Maurice Chevalier est bien plus qu'une simple structure en acier. C'est un symbole de progrès.

C'est l'équipe technique municipale dirigée par Pascal Séguier qui a bâti les supports en béton et fixé les barrières de protection.

L'inauguration est prévue pour la fête des jardins, le 15 juin prochain.

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
- Permanence du Maire sur rendez-vous, le mercredi à partir de 16h30 et le samedi à partir de 10h

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE

- Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
- Les derniers entrants jusqu'à 11h45 le matin et 17h15 l'après-midi
- Fermée le jeudi, dimanche et jours fériés

## ENLÈVEMENT DES ENCOMBRANTS OU LOURDS

Ce service est réservé aux personnes à mobilité réduite résidant à Caux. Se faire inscrire auprès de l'accueil. Les enlèvements ont lieu le dernier mercredi de chaque mois à partir de 9h00. Les objets seront déposés sur la voie publique le jour de leur enlèvement à partir de 8h00. Noter S.V.P. qu'il est interdit aux employés de la Communauté d'Agglomération de pénétrer dans les maisons et les propriétés. Vous pouvez les contacter au 04 67 90 48 03.

## INFOS UTILES

- **Mairie** 04 67 98 40 09/04 67 98 47 07  
mairie@caux.fr
- **Police Municipale** 04 67 00 58 27
- **SAMU 15**
- **Gendarmerie** 17 ou 04 67 98 13 65
- **Pompiers Pézenas** 18
- **Pharmacie** 04 67 98 40 74
- **Kiné Lucile Estadieu-Viudez et Amélie Soubeiran** 04 67 98 07 19
- **Cabinet infirmières de la Circulade** 04 67 98 46 64
- **Anaïs Martinez infirmière** 06 38 69 63 04
- **Stéphanie Scottez infirmière** 06 63 33 48 28
- **Aide à domicile « Tout pour la famille »** Permanence salle médiathèque tous les vendredis matin de 8h30 à 12h00  
07 63 65 44 74
- **Banque Postale** 04 67 98 86 36  
Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30. Fermée le samedi.

## CONTACT



Afin de vous permettre de les contacter, Vincent Gaudy et Julie Garcin Saudo, nos conseillers départementaux, vous communiquent le numéro de téléphone de leur secrétariat : **04 67 67 60 82**.

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE

- Mardi, mercredi, vendredi de 10h00 à 12h00 et 14h00 à 18h30
- Samedi 9h30 à 12h00
- Fermée lundi et jeudi.

Ouvert pendant les vacances scolaires, même en été.

L'abonnement est GRATUIT pour tous !  
Rue Jules Ferry - 04 67 09 98 38

[www.mediatheque.cahm.net](http://www.mediatheque.cahm.net)  
Médiathèque Intercommunale  
François Rabelais



## RECENSEMENT MILITAIRE

Pour les jeunes nés en avril, mai et juin 2008, les inscriptions sont prises en Mairie du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2024. Veuillez vous munir du livret de famille.



## À TÉLÉCHARGER SUR VOTRE TÉLÉPHONE

### SÉLECTIONNEZ LA STATION

#### «VILLE DE CAUX»

C'est gratuit et anonyme. Rejoignez les 2 207 abonnés au « Allo, allo numérique caussinard » ! Pour ne rien manquer sur des annonces communales, en temps réel et directement sur votre téléphone.

Application : [illiwap.com](http://illiwap.com)  
Pour système android ou Ios



Sur le site [caux.fr](http://caux.fr) en page d'accueil, toutes les infos sur la commune grâce aux guides à télécharger.

## NUMÉRO D'ASTREINTE POUR L'EAU

Vallée de l'Hérault  
04 67 25 28 29



## NUMÉRO D'ASTREINTE POUR L'ASSAINISSEMENT

Agglomération Hérault Méditerranée  
07 87 62 36 81

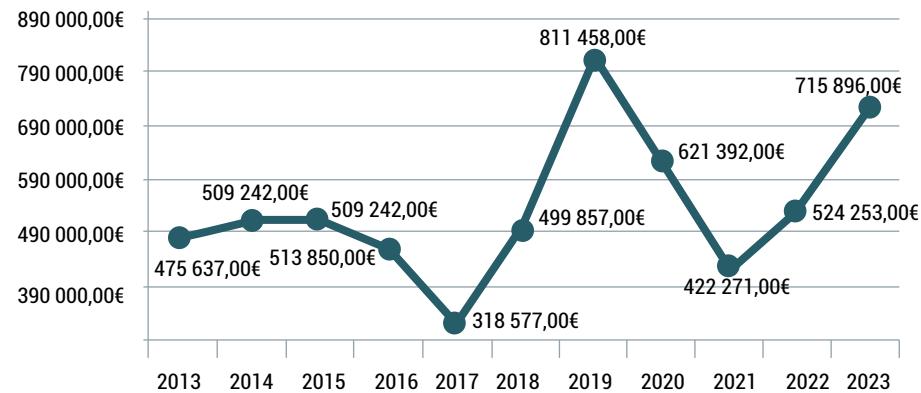
## POINT SUR Les finances de la commune

### LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif 2023, adopté en Conseil Municipal du 21 mars 2024, témoigne de la très bonne santé financière de la commune malgré un contexte inflationniste et l'explosion des dépenses énergétiques :

>> **Baisse des dépenses réelles de fonctionnement de 6,8% soit - 105 877 € par rapport à 2022 malgré la hausse de 26% des dépenses liées à l'énergie et une inflation annuelle qui s'établit à + 4,9 % en 2023.**

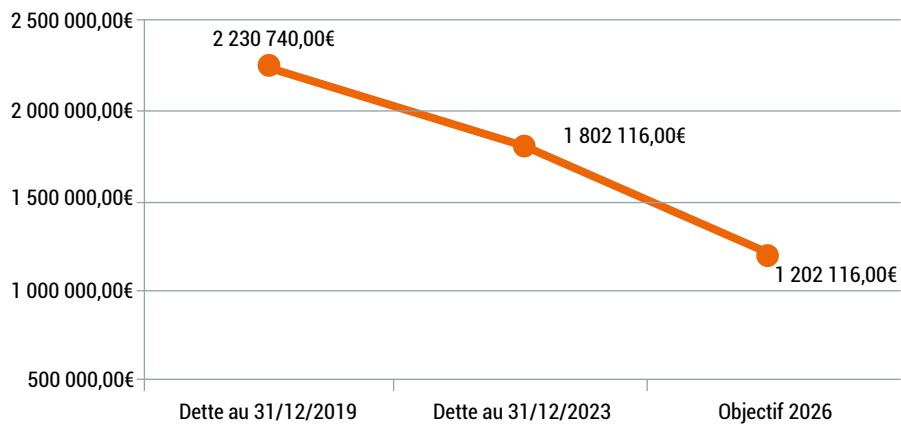
>> **2<sup>ème</sup> meilleur résultat de fonctionnement des 11 dernières années : 715 896 €.**



Le résultat 2023 s'ajoute ainsi aux très bons résultats obtenus depuis 2020 où la commune a enregistré le 3<sup>ème</sup> (2020) et 4<sup>ème</sup> (2022) meilleurs résultats des 11 dernières années.

>> **L'épargne brute, indicateur le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale, s'élève à 789 119 €. C'est la meilleure performance enregistrée des 11 dernières années.** L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements.

>> Poursuite du désendettement : la commune continue de consacrer une part de ses bons résultats excédentaires en fonctionnement pour rembourser sa dette, sans souscrire de nouveaux emprunts pour investir. Ainsi, la dette de la commune est passée de 833 € par habitant au 31/12/2019 à 673 € par habitant au 31/12/2023.





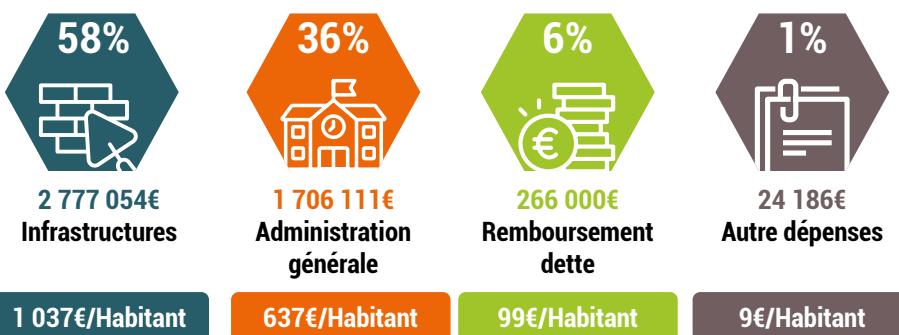
>> Un niveau d'investissement important dans les projets de la commune, à hauteur de 1 292 000 € soit +7% par rapport à la moyenne annuelle des 11 dernières années.

#### OPÉRATIONS

- Aménagement avenue de Neffiès/avenue Jean Jaurès/Plan Albat
- Extension des locaux de l'Accueil de Loisirs Périscolaire
- Création du parking de Maro
- Réfection de la Rue des caves et de la rue Maréchal Leclerc
- Entretien et modernisation de l'éclairage public
- Reprise du carrefour Boulevard Armand Durand/avenue de Pézenas
- Installations de cellules photovoltaïques sur les caméras de vidéo-protection

#### LE BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget primitif 2024, également adopté en Conseil Municipal du 21 mars 2024, s'oriente vers le bien vivre ensemble et la réalisation de projets structurants pour la commune.



>> **Maîtrise des dépenses de fonctionnement** malgré l'inflation et tout en garantissant un niveau de qualité pour les habitants.

>> **6% du budget soit 99 € par habitant** consacré au remboursement de la dette.

>> **58% du budget dédié aux dépenses d'investissement** pour la réalisation de projets structurants pour la commune :

- Création d'un pumptrack (piste bosselée en boucle).
- Restauration et valorisation du site des moulins du Segala.
- Création d'un parc chemin du Pistoulet.
- Rénovation de l'ancienne école Marcel Pagnol.
- Rénovation de la façade de la Chapelle des Pénitents.
- Sécurisation piétonne carrefour avenue de Fontés/avenue de la Gare.
- Réfection de voiries.

>> **Pas de hausse des taux d'imposition 2024** des taxes directes locales.

#### ÉCLAIRAGE PUBLIC : DIMINUTION DE LA CONSOMMATION



Dans le bulletin municipal précédent (no 158), nous vous présentions les vertus de l'extinction de l'éclairage public la nuit.

En parallèle, la municipalité poursuit sa campagne de remplacement des anciens éclairages par des lampadaires LED basse consommation, ce qui permet à la commune de réduire progressivement sa facture malgré la création de nouveaux quartiers.

Ainsi, sur les 760 points lumineux dont dispose la commune, 322 sont déjà en LED. Dernièrement, c'est le boulevard Anselme Nougaret, la Grand Rue et la rue Gambetta qui ont bénéficié de ce dispositif par l'intermédiaire du syndicat Hérault Énergies.

En 2024, le budget communal prévoit 60 000 € pour remplacer 260 lanternes supplémentaires sur un total de 285 600 € de travaux, le reste du financement étant assuré par les subventions « Fonds Vert » et la participation du syndicat Hérault Énergies. Au total près de 77% de l'éclairage public sera modernisé d'ici la fin de l'année.

## HISTOIRE

### Le hameau de Sallèles, « Salellas » un village de l'an mil



**Le hameau de Sallèles a été un village potentiel avec un site en relief, une nappe phréatique, la présence de terres propices à la culture et à l'élevage, ainsi qu'une forêt giboyeuse à proximité du côté de Pézenas. Mais l'eau a jadis manqué pour fixer une population nombreuse.**

Comment écrire son nom bien malmené au cours des siècles ? Entre Sallèles des chartes du XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècle, Sallèles de la carte de Cassini du XVIII<sup>e</sup> et Sallèles du Cadastre actuel, à l'image de l'opposition entre les Communes de Sallèles dans l'Aude et Les Sallèles dans l'Ardèche et la Lozère.

La première écriture « Salellas » qui date du Moyen-Âge et gagnerait à être utilisée décrit des « Sala » avec un diminutif en « ella », soit des petites maisons fortes.

#### LES PREMIERS TEMPS

Dans l'Antiquité, entre le milieu du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> siècle, des exploitations agricoles ont existé, une sur le plateau de Sallèles et plusieurs dans le vallon du Tartuguier. Le site du hameau n'ayant pas été fouillé, on ignore s'il y avait déjà des bâtiments ruraux.



L'histoire de Sallèles commence le 30 avril 1080 lorsque Gérald, sa femme Adalaïs et leurs 5 fils, font donation au Monastère de Gellone d'un pré au tènement de Sallèles, dans la paroisse de Saint-Gervais de Caux. Cette donation, avec d'autres terres tant à Caux qu'à Fontès, est faite pour que leur fils Bernard étudie et cultive la vie monacale.

Une autre charte datée de façon moins précise entre 1077 et 1099 indique qu'Ermengaud donne à l'Abbaye de Gellone un champ au tènement de Sallèles qu'il partage avec son frère Pierre en rive du Ruisseau de Tartuguier.

On ne parle pas d'habitat mais du tènement. Cette difficulté pour attester de la présence de constructions à cette haute époque va de pair avec l'absence d'église ou de chapelle ancienne, à l'est du Causse de Caux.

**En 1176 :** Bérenger de Caux fait serment à l'Évêque de Béziers (Bernard IV de Gaucelin) de ne plus pratiquer la coutume d'usurper les biens du curé de l'église paroissiale Saint-Gervais à son décès et le cautionne, pour lui ou ses héritiers, si ce serment n'est pas tenu par l'abandon au dit curé de toutes les dîmes qu'il possède au territoire de Sallèles. Nous sommes dans un temps où l'église n'avait pas encore le monopole de la perception de la dîme, imposition très lucrative dont les sei-

gneurs laïques et ecclésiastiques se sont longtemps disputé la possession.

**1283 :** le Bois de Sallèles qui fait limite avec le territoire de Pézenas a été l'objet d'un procès, Caux autant que Pézenas le revendiquant. La longue procédure aboutit à une première condamnation pour Caux et ne se termina qu'en 1521 par l'implantation de bornes délimitant les deux communautés.

**1297 :** une procédure analogue oppose-  
ra pour le bois de Sallèles, les communautés de Lézignan la Cèbe et de Pézenas, jusqu'en 1665.

**1299 :** adjudication du four et bois de Sallèles appartenant au Roi (mention d'un four qui pourrait bien être le premier four à chaux de Sallèles, tant que l'on ne confirme pas avec certitude que ce four a été un four banal pour la communauté réduite de Sallèles).

**1392 :** la faune sauvage du Bois de Sallèles se compose de sangliers mais aussi d'espèces qui ne sont plus dans nos bois comme des cerfs, des chevreuils et des loups. Ces animaux causèrent des dégâts de culture suffisamment importants pour que le Lieutenant du Maître des Eaux et Forêts de Languedoc enquête, reconnaissant que ces bêtes « fauves » sont en trop grande quantité. Une chasse de régulation sera décrétée et vendue en rente annuelle au profit du Roi, l'adjudicataire étant la communauté de Pézenas.

## SALLÈLES DANS LES COMPOIX

**1615** : la grange de Sallèles de 395 m<sup>2</sup> est à l'époque structurée autour d'un bâtiment surmonté d'un pigeonnier et dont une partie avec terrasse. En extension du bâtiment on trouve des remises et une bergerie.

Le propriétaire Étienne Viguier est un noble qualifié d'Écuyer, homme d'armes de la compagnie du Duc de Montmorency. Il est le gendre du Baily royal de Caux et possède tout autour de Sallèles, un tènement de terres complanté d'oliviers, mûriers et amandiers réunissant 20 hectares de terres, 2 hectares de prés et 23 ares de Jardin.

À proximité sur le plateau, le seigneur de Nizas, Jean Raymond De Carrion a une bergerie.

**1745** : la Grange est dénommée métairie, propriété d'un autre écuyer, citoyen de Pézenas, Jean-Claude De Vic. Ce dernier est le principal imposable de Caux de par sa propriété de plus de 124 hectares autour de Sallèles dont 90 d'un seul tenant. Y sont inclus plus de 14 hectares de sa femme Marie Anne D'Audiffret à Tartuguier.

Le détail des surfaces bâties de la métairie se compose d'une maison de 344 m<sup>2</sup> sur laquelle se trouve le pigeonnier, d'une écurie et la bergerie de 284 m<sup>2</sup> et d'un tinal de 59 m<sup>2</sup>.

Parmi les terres d'un seul tenant jouxtant la métairie, les olivettes sont pour 17 hectares, les vignes 14 hectares, les champs 36 hectares, les prés 2 hectares, les herbes ou garrigues 21 hectares. Le reste est en aires, jardins, pattus et joncas.

**1757** : la métairie est toujours dans les mains de Jean-Claude De Vic. Ce nouvel inventaire donne un détail plus précis des bâtiments ou leur évolution qui est à présent composée d'une maison principale de 186 m<sup>2</sup>, une autre petite maison-ménagerie de 111 m<sup>2</sup>, un tinal de 59 m<sup>2</sup>, une cave surmontée d'un pigeonnier de 115 m<sup>2</sup>, un volailler de 20 m<sup>2</sup>, une écurie de 158 m<sup>2</sup>, une bergerie de 126 m<sup>2</sup>, une remise de 24 m<sup>2</sup>.



## LES DE BEDOS À SALLÈLES

La date d'acquisition de la métairie par la famille De Bedos est à préciser entre 1757 et 1793, probablement par un acte notarié à trouver à Pézenas. En revanche, nous savons que Saturnin De Bedos De Celles est propriétaire de Sallèles en 1793-1794 par les actes d'état civil de Caux que son ramonet Jean Combal fait établir pour son fils né et mort à Sallèles.

**1797** : François Religieux, le garde champêtre du même Saturnin De Bedos, déclare la naissance de son fils à Sallèles.

**1805** : premiers plans sous le nom de grange de Monsieur le Chevalier de Selles, titre de Saturnin De Bedos. On remarque au pied du relief côté nord un vivier baptisé « Lac » qui sert aussi d'abreuvoir pour les troupeaux.

Les bâtiments comprennent un corps de logis au nord-ouest qui se prolonge comme actuellement par deux ailes avec une cour centrale.

**1827** : le cadastre indique qu'après le décès de Saturnin en 1826, parmi ses 11 enfants dont 6 survivants, Sallèles échoit à Louis-Gabriel Fulcrand et à son frère Louis Jean-Baptiste Fulcrand.

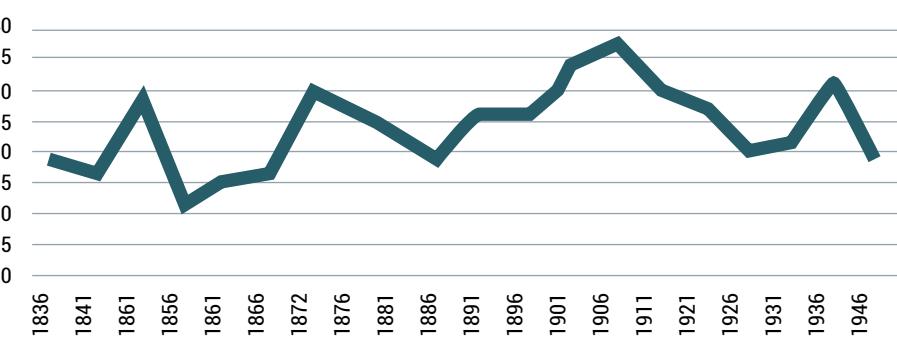
Plan de 1827 : dans le détail, sont en indivis les parcelles C39 (jardin de 650 m<sup>2</sup>), C41 (maison de 1660 m<sup>2</sup>), C42 (cour de 980 m<sup>2</sup>).

Louis Gabriel Fulcrand a en propre le bâtiment rural C40 de 100 m<sup>2</sup> et Louis-Jean-Baptiste Fulcrand la maison C43 de 45 m<sup>2</sup> et le poulailler C44 de 94 m<sup>2</sup>.

## LA POPULATION À TRAVERS LES RECENSEMENTS DE 1836 À 2021

**1836** : sont recensées à cette date, 12 personnes de la Famille Bedos de Celles réparties en 5 foyers, plus 2 serviteurs et la famille du ramonet Pierre Theron.

POPULATION DU HAMEAU DE SALLÈLES



**1841** : parmi les 5 foyers, seul Adrien De Bedos De Celles représente la famille. Les ventes foncières ont amené 3 nouveaux propriétaires dont un seul, Guiraud réside sur place avec sa famille et 2 valets de labour. Les deux autres sont d'une part Laures, représenté par la famille du ramonet Collong et un valet de labour, et d'autre part Delpont de Clermont avec le ramonet Rouquet et sa famille.

**1851** : Adrien Bedos De Celles a laissé sa place à son frère Victorien, avec la famille de son fermier Dejean.

Réside également à Sallèles la famille alliée aux Bedos, Focras de Laneuville avec 5 personnes et la famille de son ramonet Vidal. Les ramonets Collong et Alazard sont aussi présents avec leurs familles.

**1856** : Victorien Bedos De Celles est remplacé par son frère Félix et la famille de son neveu Denis. Leur ramonet Soulayrol loge avec sa famille, alors que la veuve Focras de Laneuville qui ne réside plus à Sallèles y a placé son ramonet Rasigade et sa femme. À noter que la Famille Collong est rentrée à Fontès.

## LES BERTRAND À SALLÈLES

Les Bedos De Celles aux prises avec des difficultés financières, démantèlent leur domaine entre 1834 et 1857 et à travers ventes et procédures d'expropriations, cèdent Sallèles à Thomas Jean-Marie Bertrand et à Jean Laures, propriétaire à Béziers. Si les De Bedos quittent leur résidence entre 1861 et 1866, les recensements montrent cependant que des représentants de la famille De Bedos continueront à habiter à Sallèles entre 1872 et 1891 dans une partie du bâtiment principal.

Thomas Bertrand s'attachera à racheter la part de Laures avant de transmettre après son décès en 1870, la moitié à son frère Pascal Bertrand, Capitaine d'Infanterie en retraite qui habite Sallèles et l'autre moitié à ses neveux Adolphe et Frédéric Biscaye de Toulouse ainsi qu'à leur sœur Henriette épouse Dauphin.

**1866** : outre Pascal Bertrand et son ramonet Boivin, les autres propriétaires logent, le Fermier Arnaud et le ramonet Carrière. C'est l'époque où la famille Esclafit qui travaillait précédemment à Daurion (ex-propriété De Bedos vendue à Thomas Bertrand en 1863) arrive à Sallèles.

**1871** : les frères Biscaye cèdent leur part de Sallèles à leur beau-frère Pierre Dauphin époux de leur nièce Henriette Biscaye et Pascal Bertrand lègue par testament sa part à Henriette.

Les époux Dauphin (bi-aïeux de Claude Dauphin et de Jean Nohain) se trouvent ainsi conjointement, propriétaires de Sallèles.

## L'ARRIVÉE DU CHEMIN DE FER

**1872** : la population passe de 17 à 30 personnes notamment en raison de l'hébergement d'ouvriers du chantier du chemin de fer. On compte 1 tailleur de pierres, 2 maçons, 2 carriers et leurs familles. C'est aussi le moment de l'arrivée de la famille Chamayou alliée à Esclafit.

**1876** : le chantier du chemin de fer est fini dans le secteur, mais la population reste élevée avec 26 personnes.

## LE TEMPS DE FOUS À CHAUX

**1881** : à la population de propriétaires, ramonets et cultivateurs, Marc Esclafit innove en créant à Sallèles une activité de chaufournier en reprenant le four de Martin Gotis, parcelle C63.

**1882-1888** : Jean-Claude Souquet, boucher à Pézenas, achète aux Bedos De Celles les bâtiments qu'ils possédaient encore à Sallèles, et vient y résider. Le hameau compte ainsi jusqu'en 1896 les familles de propriétaires Crousilhac, Chamayou, Rigal, Esclafit et Bedos De Celles, cette dernière remplacée progressivement par Souquet.

**1901** : la population augmente jusqu'à 33 personnes avec l'arrivée des familles du propriétaire Unal et du ramonet Ravaille.

**1906** : le pic de population est atteint avec 37 personnes. La famille de Jean-Claude Souquet a été remplacée par celle de son gendre Louis Bousquet et un régisseur-résident, Jules Cancel, gère pour la Société générale le foncier laissé par la succession Bedos De Celles.

**1909** : le Marquis Louis Barral d'Arene, de Pézenas acquiert la propriété de Louis Bousquet époux Souquet. Par ailleurs Marc Esclafit arrête son activité de four à chaux.

**1911** : à la veille du conflit, sur les 30 personnes résidant à Sallèles, 8 sont mobilisables. Louis Unal Mort pour la France en 1915 était de ceux-là.

## L'ENTRE-DEUX-GUERRES

**1921** : parmi les 27 personnes présentes, réparties en 6 familles, le renouvellement est important. Reste la famille de la veuve Unal, les Chamayou et les Crosilhac. Sont arrivées les familles du régisseur Negre, aveyronnais et de Louis Agulhon et Louis Pifon, gardois. À noter le renfort du premier agriculteur espagnol à Sallèles, Manuel Sastre, de Lorca, province de Murcie.

**1926** : retour à Sallèles d'une famille Collon de Fontès absente depuis 1851. Nouveaux venus aussi Fabre d'Alignan du Vent et la famille espagnole Rosas, de Puente Tocinos, Province de Murcie. Fabre acquiert en 1927, la Maison de Barral d'Arene parcelle C43.

**1931** : deux nouvelles familles, celle de Fornier, de Carlet, Province de Valence en Espagne et celle de la veuve Vian, de Montpeyroux.

**1936** : encore deux autres familles supplémentaires, celle de Pozo, de Zaragoza, en Aragon et celle de Gasquez, de Lorca, en Murcie.



## L'APRÈS-GUERRE

**1946** : la population chute à 19 personnes au lieu de 32 avant-guerre. Autour des familles Collon, Fabre, Vian et Chamayou qui sont restées, arrivée des Familles Bonnal, Trullen, Bussiere-Mourges et Milhau.

Aujourd'hui le hameau, qui s'est étendu sur sa marge nord et est, vit par le dynamisme de ses exploitations viticoles et de ses artisans avec des résidents à l'année ou saisonniers.

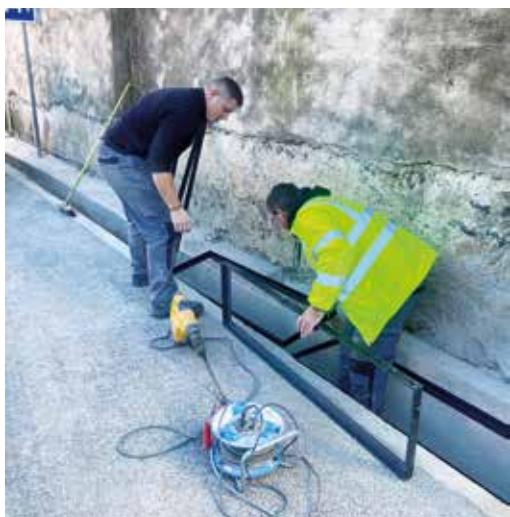
Aujourd'hui, on estime la population de Sallèles à environ 30 personnes en pleine saison.

## LE POINT SUR LES TRAVAUX...

### TRAVAUX D'ENTRETIEN

Nos agents municipaux, les services de l'Agglo CAHM et du Département assurent la bonne tenue de notre village.

Quelques actions ces dernières semaines : sécurisation d'un caniveau (rue Pierre Pascal), taille ou élagage de végétaux (rue de l'Évêché, route de Pézenas, avenue de Neffies).



## LE POINT SUR LES TRAVAUX...

### RÉFÉCTION DES VOIES POUR UNE VILLE PLUS SÛRE

Les rues de la Fontaine, Kléber, Lamartine, Marceau, Voltaire et Aristide Briand ont récemment bénéficié de travaux de revêtement de chaussée, améliorant ainsi la qualité de conduite et renforçant la sécurité des usagers. Cette initiative s'inscrit dans un programme municipal visant à moderniser les infrastructures urbaines, démontrant l'engagement envers le bien-être des administrés.



Rue Aristide Briand

### UNIS POUR L'ENVIRONNEMENT

#### Lutte contre les déchets sauvages



Le 3 mars 2024, la municipalité et des élus de la commune se sont trouvés confrontés à un dépôt sauvage de pneus et autres détritus, dans le ravin de Maro sur la route de la déchèterie.

Décidant ainsi de nettoyer cet endroit, une équipe s'est mobilisée pour entreprendre la remise en état du site. Muni de gants, de sacs-poubelles et d'une grande détermination, ils ont affronté ce dépôt sauvage. Malgré les défis logistiques et physiques, leur volonté est demeurée intacte.

Ce ravin, situé à côté de la déchèterie, était devenu un point noir environnemental, menaçant la biodiversité locale.

Parallèlement à cette action, l'association « Le Cri des Hérissons », engagée dans la préservation de la nature et la lutte contre les déchets sauvages, a mobilisé ses bénévoles pour mener des opérations de ramassage dans plusieurs quartiers de la commune. Leur engagement actif dans la sensibilisation et l'action concrète en faveur de l'environnement a

été une source d'inspiration pour notre village.

Au terme d'une journée intense de travail, les efforts combinés des élus municipaux et des bénévoles de l'association ont porté leurs fruits. Environ 80 pneus ont été extraits du ravin, mettant ainsi fin à une source de pollution persistante, et environ 200 kg de déchets ramassés. Ce succès témoigne de la puissance de l'action collective et de l'importance de l'engagement citoyen dans la préservation de la nature.

En conclusion, le nettoyage du dépôt sauvage de pneus et le ramassage des déchets le 3 mars 2024 restera comme un exemple inspirant de ce qui peut être accompli lorsque des personnes se rassemblent dans un but commun.



## TRADITION

### Carnaval des associations du village



Merci à toutes les associations qui ont activement participé à la renaissance, le 16 mars dernier, de ce Carnaval 2024, qui aura été une vraie réussite.

Un grand nombre de participants, des déguisements originaux, des chars décorés de couleurs chatoyantes, des danses traditionnelles et endiablées, un jugement en bonne et due forme, de la bonne humeur, le tout sous un soleil radieux ! Nous avons eu peu de temps pour la préparation, mais ça en valait la peine !

De nombreuses associations se sont mobilisées autour de ce projet qui n'avait pas eu lieu depuis 2017.



**Association Culturelle et Sportive :** danse du chevalet

**Amis du Clocher et du Patrimoine :** jugement du Caramantran en Occitan et en Français

**Cauxmité des fêtes :** char de Bacchus

**Association des Parents d'Elèves :** restauration des chars, fabrication du Caramantran, distribution des confettis durant le défilé et des gâteaux pour le goûter offert aux enfants

**Écoles Lou Pichounets et Marcel Pagnol :** peinture des chars et fabrication des fleurs en papier crépon

**Amicale des séniors et la récré des aînés :** fabrication des fleurs en papier crépon avec les enfants des écoles et le prêt de la remorque du Schtroumpf.

Nous tenons également à remercier tous ceux qui ont apporté leur aide : pour la logistique du défilé, du jugement, du pot de l'amitié offert à la fin de l'après-midi, servi par les bénévoles, offert par la municipalité et les parents d'élèves, le rangement, toutes associations et bénévoles confondus !

Un grand merci aussi aux conducteurs des chars, aux élus et aux Services Techniques pour leur soutien et tout



particulièrement à Laurent Combes, pour sa disponibilité sans faille et l'aide logistique apportée tout au long de la préparation de l'événement.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine, le samedi 15 mars 2025.

Nous espérons pouvoir faire encore mieux avec, pourquoi pas, de nouveaux chars et davantage de participants, une journée qui se terminerait par un repas et une soirée type bal masqué.

À l'année prochaine !

## Au conseil

### PRÉSENTS

Jean-Charles DESPLAN, Laurent COMBES, Sandrine MORENO, Cécile MOREAU, Gil GEORGERENS, Marilyne CHETRIT, Virginie SANCHEZ, Carole BLAZQUEZ, Robert CAVALLER, Nicolas CASTELLO, Élodie MARTINEZ, Thierry GERMAIN, Bernard JAURION, Gilbert FEDELE, Christophe CANAC, Julien DELOBELLE, Danièle NOISETTE, Nathalie LAUER lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Procurations :** Claude SIGNORET à Jean-Charles DESPLAN, Michel VIDAL à Christophe CANAC, Nicole SAUSSOL à Laurent COMBES, Laetitia VIDOT LEVECQ à Sandrine MORENO, Marjorie LACROIX à Robert CAVALLER (5 procurations)

**Excusés :** Néant. Soit 23 votants.

M. le Maire ouvre la séance à 18h30. Il fait état de 5 procurations et 18 présents soit 23 votants.

M. Laurent COMBES est élu secrétaire de séance.

M. le Maire annonce la date du prochain Conseil Municipal fixée au jeudi 21 mars 2024 à 18h30.

M. le Maire demande une correction sur le point n°7 de l'ordre du jour. Il s'agit du bien cadastré A 0108 et non A 0708.

### 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 04 JANVIER 2024

*Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.*

### 2 - ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE FOURNITURES/ SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE »

M. le Maire explique que les Syndicats d'Énergie de l'Hérault, du Gard, s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé à titre accessoire, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique. Il est donc proposé au Conseil Municipal que la commune de Caux adhère à ce nouveau groupement de commandes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

M. Christophe CANAC, référent Hérault Énergies, reprend que le syndicat Hérault Énergies auquel nous adhérons déjà, négocie pour nous les prix de l'électricité sur les marchés ce qui nous permet de bénéficier de prix très compétitifs. L'ouverture au département du Gard permettra de renforcer le pouvoir de négociation du syndicat. M. Bernard JAURION demande combien cela va coûter ?



M. Christophe CANAC répond que le coût ne changera pas par rapport à l'adhésion actuelle.

*Le Conseil Municipal adopte la délibération à l'unanimité.*

### 3 - PRÉEMPTION DE LA PARCELLE C730

M. le Maire présente le rapport de préemption transmis aux élus avant le conseil.

Il précise que la commune veut acquérir le lot de parcelles B 849, 850 et 854 pour préserver leur qualité environnementale, celle du secteur du Causse et assurer la sauvegarde de ses habitats naturels boisés.

Il ajoute que la mitoyenneté de l'unité foncière avec un ouvrage communal de captage des eaux souterraines constitué d'un puits-citerne associé à une source dénommée Font de l'Oun conforte aussi la légitimité de la commune à se positionner sur son acquisition.

M. Bernard JAURION demande à ce que l'on soit vigilant à chaque changement de propriétaire et à chaque déclaration de forage. Il demande également si les habitants de Caux, qui en ont besoin, pourront se servir dans ce puits.

M. Laurent COMBES confirme que la commune est vigilante à chaque DIA (vente d'un bien) et examine toutes les demandes de créations de forage afin de préserver la ressource en eau. Il reprend que sur l'utilisation de ce puits, tout est engageable mais des aménagements seront nécessaires.

M. le Maire explique que pour le moment, l'usage sera limité à celui du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### 4 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES DE CAUX

Monsieur le Maire expose qu'une nouvelle association dénommée « ASSOCIATION PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES LOUS PICHOUNETS ET MARCEL PAGNOL DE CAUX » (APE) vient d'être créée. Elle a pour but de collecter des fonds aux écoles Lou Pichounets et Marcel Pagnol.

M. le Maire se réjouit de cette initiative et afin de soutenir cette initiative, il propose l'attribution d'une subvention de 200 €.

*La délibération est adoptée à l'unanimité (Mme Maryline CHETRIT ne prend pas part au vote).*

### 5 - FIN DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE DES LOGEMENTS GÉRÉS PAR HÉRAULT LOGEMENT

M. Christophe CANAC expose que la commune a confié la gestion de 5 logements sociaux à l'OPAC de Montpellier, reprise par la suite par Hérault Logement à travers un bail emphytéotique de 34 ans signé le 1<sup>er</sup> mars 1990 qui prend fin le 29 février 2024.

Il explique que le bail ne sera pas renouvelé et que la commune va récupérer la gestion de ces logements et l'entretien du bâtiment, générant des ressources supplémentaires.

Mme Élodie MARTINEZ s'interroge à savoir quel sera le coût de la taxe foncière à payer par la commune, si un état des lieux a été réalisé et qui se charge de prévenir les locataires.

M. Christophe CANAC répond que la taxe foncière a été anticipée dans le budget pour un montant de 1 583 €. Un diagnostic complet a été réalisé, nous permettant de conclure que le bâtiment est en bon état et que de gros travaux ne sont pas à envisager. Enfin, les locataires ont bien été prévenus par la commune.

M. Bernard JAURION précise qu'à l'origine, le projet était lié au déplacement du bureau de Poste. Il espère que la Poste sera préservée et que ce choix n'en impactera pas le maintien.

M. le Maire répond que ça n'a rien à voir, que la Poste est maintenue et que depuis la nouvelle procédure mise en place (création du poste de facteur-guichetier), il n'y a pas eu un seul jour de fermeture.

Mme Élodie MARTINEZ ajoute qu'il faut être vigilant sur la gestion de ces biens parce que nous avons moins de moyens financiers et matériels pour gérer les logements par rapport aux bailleurs. Les loyers ce sont des recettes de fonctionnement, il faut donc prévoir l'entretien des bâtiments. Elle précise que le choix du bail emphytéotique aurait pu être fait également sur le projet de la résidence séniior du Pistoulet.

M. Christophe CANAC rappelle que ce n'est pas du tout dans les mêmes proportions. Sur les logements de la Poste, il s'agit de récupérer un bâtiment de taille convenable avec 5 logements qui s'ajoutent au parc

déjà géré par la mairie. Contrairement à la résidence séniors qui est beaucoup plus complexe en termes de gestion et d'entretien.

*Le Conseil Municipal prend acte de cette fin de bail.*

#### 6 - MODIFICATION DU BAIL DE L'ASSOCIATION TOUT POUR LA FAMILLE

M. le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2016/079 du 28 octobre 2016 portant location de la salle de la médiathèque à l'association locale « Tout pour la famille », reconduite par la délibération n°2020/061 du 18 septembre 2020.

Il expose au conseil municipal avoir été contacté par ladite association pour la modification du bail.

En effet le bail prévoyait la location de la salle de la médiathèque à raison de deux demi-journées par semaine (lundi matin et vendredi matin) contre un loyer mensuel de 150 €.

L'association souhaite désormais bénéficier de la salle uniquement le vendredi matin.

M. le Maire propose de répondre favorablement à cette demande et propose un loyer mensuel de 90 €. Il invite le conseil à en débattre et à se prononcer.

*La délibération est adoptée à l'unanimité (Mme Sandrine MORENO ne prend pas part au vote).*

#### 7 - VENTE EN TANT QUE MANDATAIRE SUCCESSORAL DU BIEN CADASTRÉ A 0108 SITUÉ RUE LAMARTINE

M. le Maire rappelle que par décision du tribunal judiciaire du 1<sup>er</sup> juillet 2021, la commune a été désignée en qualité de mandataire successorale la succession vacante de Monsieur Alfonso GINER décédé, propriétaire au n°6 de la rue Lamartine d'un immeuble cadastré A 0108.

La mise en vente au mieux offrant a été annoncée dans le Midi Libre du jeudi 30 novembre 2023 avec une mise à prix à 6 000 € conformément à l'avis des domaines du 14 novembre 2023.

L'offre la mieux-disante est celle de M. Romain BENEZECH et Mme GONZALEZ Mickaëlle avec une proposition à 11 000 €.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la vente de l'immeuble cadastré A 0108 à un prix de 11 000 € à M. ROMAIN BENEZECH et Mme MICKAELLE GONZALEZ*

#### INFORMATIONS DIVERSES

>> M. le Maire rappelle la réfection des rues Kleber / Marceau / Voltaire / Lamartine / La fontaine pour un montant de 76 000 € avec COLAS, entreprise la moins disante.

>> M. Bernard JAURION demande pourquoi l'alignement en bas de la rue Marceau n'a pas été demandé aux propriétaires.

>> M. le Maire explique que cette zone réservée était prévue dans la dernière modification du PLU qui n'a pas été approuvée par le Conseil Municipal.

>> M. le Maire explique que notre syndicat Hérault Énergies procède actuellement au remplacement de l'éclairage public en LED basse consommation boulevard Anselme Nougaret.

À suivre la rue Gambetta et Grand Rue.

>> Autre information, M. le Maire et Nicole SAUSSOL, adjointe aux écoles, exposent avoir reçu M. LAPEGUE Inspecteur d'Académie pour demander l'ouverture d'une classe à la maternelle au vu de la croissance importante des effectifs mais aussi le maintien de la 6ème classe ouverte en septembre 2023 à l'école élémentaire.

Un courrier adressé à la rectrice sera envoyé pour appuyer cette demande.

>> M. le Maire annonce une journée de mobilisation particulière pour les agriculteurs. Il adresse le soutien et la solidarité de la commune de Caux.

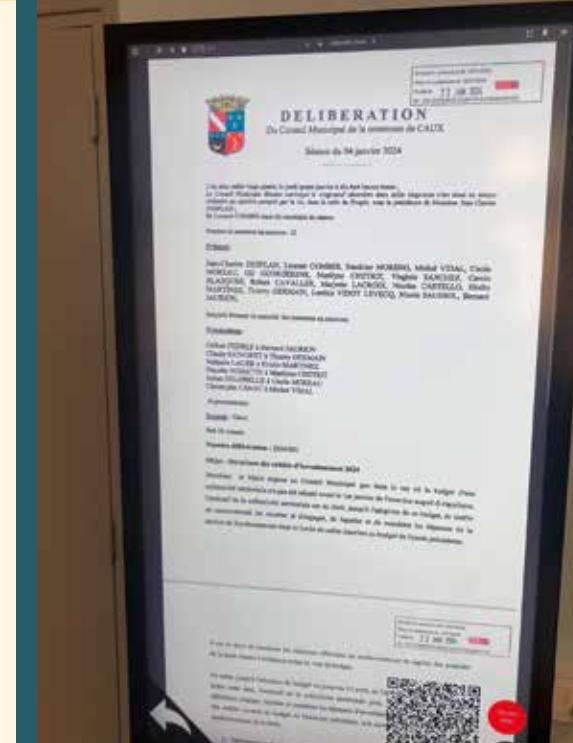
>> Mme Cécile MOREAU annonce la tenue du carnaval le 16 mars 2024. Beaucoup d'associations se greffent autour de cet événement.

>> Mme Nathalie LAUER revient sur les problèmes de déjections canines, les gens sont désespérés. Elle demande également ce qu'il est prévu au carrefour avenue de la Gare avenue de Fontès qui est dangereux.

>> M. le Maire explique qu'un stop va être installé quand on arrive de Fontès dans le carrefour avec l'objectif de casser la vitesse. Il ajoute qu'à la sortie de la voie SNCF un cheminement piéton avec une bordure jusqu'au domaine de l'unique sera aménagé ; Double objectif : Ralentissement des véhicules et sécurisation des piétons.

>> M. Laurent COMBES explique qu'un poteau électrique gêne ce qui retarde un peu ce chantier qui sera fait en régie par les services techniques.

**La séance est close à 19h12.**



**Tous les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal ainsi que les délibérations sont à lire et/ou à télécharger :**

>> Sur le site [www.caux.fr](http://www.caux.fr) (rubrique Conseils Municipaux > Comptes rendus...).

>> Sur le **panneau numérique** situé dans le hall de la Mairie.

>> En **version papier** à disposition au secrétariat de la Mairie.

#### COMMUNICATION Vos outils pour être informés Facebook



**mairie de Caux - 34**  
Infos municipales

**[www.caux.fr](http://www.caux.fr)**

**Chaque trimestre  
le bulletin municipal**



L'APPLI QUI VOUS CHANGE LA VIE

**À TÉLÉCHARGER  
SUR VOTRE TÉLÉPHONE  
SÉLECTIONNEZ LA STATION  
VILLE DE CAUX  
Application : illiwap.com  
Pour système android ou Ios**

# Au conseil

## PRÉSENTS

Jean-Charles DESPLAN, Laurent COMBES, Sandrine MORENO, Cécile MOREAU, Gil GEORGERENS, Marilyn CHETRIT, Virginie SANCHEZ, Carole BLAZQUEZ, Robert CAVALLER, Nicolas CASTELLO, Thierry GERMAIN, Bernard JAURION, Gilbert FEDELE, Christophe CANAC, Julien DELOBELLE, Danièle NOISETTE, Nathalie LAUER, Claude SIGNORET, Michel VIDAL, Nicole SAUS-SOL, Laetitia VIDOT-LEVECQ, Marjorie LACROIX lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Procurations :** Élodie MARTINEZ à Bernard JAURION (1 procuration)

**Excusés :** Néant. Soit 23 votants.

M. le Maire ouvre la séance à 18h30 et fait état d'une procuration pour cette séance.

Sur proposition de M. le Maire, M. Laurent COMBES est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Maire annonce la prochaine séance du Conseil Municipal le vendredi 26 avril 2024.

Il demande la suppression du point n°8 de l'ordre du jour 8) Désignation des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). L'assemblée approuve à l'unanimité.

## 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JANVIER 2024

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2024 transmis aux élus. M. Bernard JAURION demande quelques corrections de forme en page 4.

*Corrections apportées,  
le procès-verbal est adopté  
à l'unanimité.*

## 2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

M. Christophe CANAC, conseiller municipal délégué aux finances, présente le compte de gestion établi par la Direction Générale des Finances Publiques

BILAN	En milliers d'€
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>30 151,50</b>
dont actif immobilisé	27 757,94
dont actif circulant	2 393,56
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>30 151,50</b>
dont fonds propres	28 276,24
dont dettes	1 871,41



Il précise que le niveau de trésorerie est de 2 187 650 € au 31/12/2023 soit 520 jours de charges réelles de fonctionnement. C'est largement au-dessus de ce que l'on a besoin pour fonctionner, besoin qui tourne autour de 6 mois de trésorerie.

La dette financière au 31/12/2023 s'établit à 1 802 160 €. La commune continue donc de se désendetter puisque la dette était de 2 230 740 € au 31/12/2019.

Il présente par la suite les réalisations de l'exercice 2023 en dépenses et en recettes dans les sections d'investissement et de fonctionnement :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	3 231 782,41 €	3 289 247,59 €	6 521 030,00 €
Réalisations	438 428,36 €	2 358 996,11 €	2 797 424,47 €
<b>DÉPENSES</b>			
Prévisions budgétaires	3 231 782,41 €	3 289 247,59 €	6 521 030,00 €
Réalisations	1 292 085,29 €	1 643 099,29 €	2 935 184,58 €
<b>RÉSULTAT 2023</b>			
Excédent (+)		715 896,82 €	
Déficit (-)	853 656,93 €		137 760,11 €
REPORTS N-1	1 323 673,80 €	1 134 541,52 €	2 458 215,32 €
<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE 2023</b>	<b>470 016,87 €</b>	<b>1 850 438,34 €</b>	<b>2 320 455,21 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023.

## 3 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

M. Christophe CANAC, conseiller municipal délégué aux finances, rappelle la méthode utilisée par la commission des finances pour établir le budget 2023. Tous les objectifs fixés par la commission ont été atteints :

- > Maintenir un haut niveau de service.
- > Obtenir un résultat à la hauteur de 450 000 € : largement atteint avec un résultat enregistré de 715 896 €.
- > Maîtriser les dépenses : malgré l'inflation et l'augmentation des dépenses énergétiques, baisse des charges à caractère général de 13% et des charges de personnel de 6%.
- > Optimiser les recettes : plus de recettes que prévues avec un taux de réalisation de 116%.
- > Investir pour la commune : 1 292 085 € investis soit +98% par rapport à 2022 et +7% par rapport à la moyenne annuelle des 11 dernières années.

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	1 643 099,29 €	2 358 996,11 €
	Investissement	1 292 085,29 €	438 428,36 €
+ Reports de l'exercice N-1	Fonctionnement	0,00 €	1 134 541,52 €
	Investissement	0,00 €	1 323 673,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 935 184,58 €</b>	<b>5 255 639,79 €</b>	
+ Restes à réaliser	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Investissement	181 303,00 €	354 072,00 €
= Résultat cumulé	Fonctionnement	1 643 099,29 €	3 493 537,63 €
	Investissement	1 473 388,29 €	2 116 174,16 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 116 487,58 €</b>	<b>5 609 711,79 €</b>

M. Christophe CANAC souligne l'excellent résultat obtenu en 2023. Avec 715 896 € c'est le 2<sup>ème</sup> meilleur résultat des 10 dernières années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve avec 21 voix pour et 2 abstentions (Bernard JAURION, Élodie MARTINEZ) le compte administratif 2023.

#### 4 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 SUR 2024

M. Christophe CANAC, conseiller municipal délégué aux finances, présente les différents résultats obtenus en fonctionnement et en investissement ainsi que les soldes d'exécution qui tiennent compte des résultats cumulés reportés des exercices précédents.

Il propose d'affecter le résultat cumulé de 1 850 438,34 € en section de fonctionnement au budget primitif 2024.

M. Bernard JAURION demande pourquoi ce résultat n'est pas affecté en 1068 en investissement ?

M. Laurent COMBES précise qu'il n'y a pas de besoin de financement car le solde de la section d'investissement est positif. Pour plus de souplesse, le résultat est affecté en fonctionnement et sera viré en investissement quand il y aura un besoin pour financer les projets de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve avec 21 voix pour et 2 voix contre (Bernard JAURION, Élodie MARTINEZ) l'affectation du résultat 2023 sur 2024.

#### 5 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

M. Christophe CANAC propose une reconduction des taux, les comptes de la commune sont sains ce qui permet de ne pas les augmenter.

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE	TAUX PROPOSÉS 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	38,40%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	81,67%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	12,29%

M. Bernard JAURION explique que depuis l'élection en 2020, les impôts ont augmenté de près de 20% en 4 ans dont plus de 11% du fait du Conseil Municipal. Il ajoute que les dotations de l'Etat sont à peu près stables et pense qu'elles seront au moins identiques cette année, comme le prévoit le budget. D'autre part, il semblerait que le prix de l'électricité de la commune,

soit bien inférieur à celui des particuliers. Il propose donc de diminuer les taux d'imposition de la commune, cela serait bien pour la population en général et pour les viticulteurs en particulier en cette période difficile. M. le Maire va même proposer de placer de l'argent, donc la commune n'a pas de manque d'argent.

M. Christophe CANAC précise que ce n'est pas exact, le prix payé pour la consommation d'énergie par les communes est bien supérieur à celui des particuliers. En revanche, notre syndicat « Hérault Energies » a déjà annoncé une baisse des prix en 2024 suite à la révision des contrats avec le fournisseur. Il explique ensuite qu'une grande partie de l'augmentation des recettes des taxes est due à l'augmentation de l'assiette, et qui est indépendant des taux votés par la commune.

M. le Maire maintient cette proposition pour garantir un haut niveau de service et la réalisation des projets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve avec 21 voix pour et 2 voix contre (Bernard JAURION, Élodie MARTINEZ) le vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

#### 6 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

M. Christophe CANAC, conseiller municipal délégué aux finances, présente un budget réaliste tenant compte de la sauvegarde des résultats et de l'inflation.

Il est à noter que les recettes de fonctionnement sont équivalentes à 2023 alors que les charges de fonctionnement sont légèrement en baisse, une fois les opérations d'ordre neutralisées.

M. Christophe CANAC souligne le travail de la commission des finances qui a réalisé pour la 1<sup>ère</sup> fois un Débat d'Orientation Budgétaire alors que ce n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 3 500 habitants. Il permet de planifier la réalisation des projets jusqu'à la fin du mandat.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		POUR MÉMOIRE BP 2023	
002	EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTE	1 850 438,04 €	1 134 541,52 €
042	OPÉRATIONS D'ORDRE	65 000,00 €	65 000,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES	77 000,00 €	77 000,00 €
73	IMPÔTS ET TAXES	1 397 174,00 €	1 411 175,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	428 957,12 €	424 531,07 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	92 000,00 €	87 000,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 920 569,46 €</b>	<b>3 209 247,59 €</b>

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		POUR MÉMOIRE BP 2023	
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	616 000,00 €	627 076,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	877 000,00 €	877 000,00 €
014	ATTÉNUATION DE PRODUITS	4186,00 €	4 186,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	213 111,00 €	201 519,00 €
66	CHARGES FINANCIÈRES	65 000,00 €	65 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00 €	13 500,00 €
68	DOTATIONS	9 000,00 €	7 800,00 €
042	OPÉRATIONS D'ORDRE	31 000,00 €	31 000,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 095 272,46 €	1 382 166,59 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 920 569,46 €</b>	<b>3 209 247,59 €</b>

# Au conseil

RECETTES D'INVESTISSEMENT			POUR MÉMOIRE BP 2023	
R001	Solde d'exécution reporté	EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ	470 016,87 €	1 323 673,80 €
040	Opérations d'ordre	OPÉRATIONS D'ORDRE	31 000,00 €	31 000,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 095 272,46 €	1 382 166,59€
13	Subventions d'investissement	RESTES À RÉALISER	354 072,00 €	393 114,00 €
10	Dotations fonds divers	FCTVA	43 693,64 €	54 326,02 €
		TAXE D'AMÉNAGEMENT	50 000,00 €	47 502,00 €
16	Emprunts et dettes	EMPRUNT	0 €	0 €
		<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 044 554,97 €</b>	<b>3 231 782,41 €</b>

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			POUR MÉMOIRE BP 2023	
23	Immos en cours	RESTES À RÉALISER	181 303,00 €	978 257,88 €
040	Opérations d'ordres	TRAVAUX EN RÉGIE	65 000,00 €	65 000,00 €
16	Emprunts et dettes	REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	201 000,00 €	196 000,00 €
10	Dotations, fonds divers		1 000,00 €	1 000,00 €
20	Immos incorporelles		52 500,00 €	50 000,00 €
204	Subventions d'équipement		23 251,97 €	8 825,00 €
21	Immos corporelles		2 020 000,00 €	1 832 699,53 €
23	Immos en cours		500 000,00 €	100 000,00 €
		<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 044 554,97 €</b>	<b>3 231 782,41 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve avec 21 voix pour et 2 abstentions (Bernard JAURION, Élodie MARTINEZ) le budget primitif 2024.

## 7 - PLACEMENT FINANCIER DES PRODUITS DES CESSIONS IMMOBILIÈRES

M. Christophe CANAC explique que jusqu'alors les communes n'avaient pas vocation à faire des placements financiers.

La réglementation a évolué permettant ainsi de réaliser des placements sécurisés, notamment avec les fonds issus de la vente de biens immobiliers. Les fonds placés restent disponibles pour la commune à tout moment.

Deux ventes en 2022 et 2023 ont généré 189 920 € de recettes : 109 920 € pour la vente d'un terrain et 80 000 € pour la vente d'un bâtiment agricole. Le placement arrondi à 190 000 €, sera réalisé sur une durée de 12 mois à un taux de 3,42%.

Il fait lecture de l'analyse de la DGFiP. « Les ratios financiers de la Commune sont très satisfaisants. Le fonds de roulement d'une Commune, exprimé en nombre de jours de charges réelles de fonctionnement, est considéré comme très satisfaisant au-delà de 90 à 120 jours. Celui de la Commune, qui se stabilise à un niveau supérieur à 550 jours sur la période 2022/2023 est donc particulièrement élevé. Les placements envisagés n'obéissent donc pas le fonctionnement de la Collectivité. Les fonds ci-dessus peuvent donc être placés. »

M. Bernard JAURION regrette qu'on vende des biens pour faire des placements.

M. le Maire répond que ce n'est pas le cas, la vente du terrain par exemple a permis à une famille de jeunes caussinards de s'installer sur la commune.

M. Christophe CANAC précise que c'est de la bonne gestion, la commune peut récupérer 6 500 € d'intérêts à réinvestir par la suite.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## 8 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

M. le Maire fait lecture du tableau des subventions attribuées en 2024 aux associations et au CCAS.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## 9 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FAIC 2024

M. le Maire propose au Conseil Municipal de demander comme chaque année une subvention au Conseil Départemental dans le cadre du Fond d'Aide à l'Investissement des Communes (FAIC). C'est une somme à disposition des conseillers départementaux pour les communes et qui concernent des projets qui ne sont pas soumis à d'autres subventions.

M. le Maire propose que soient présentés pour l'année 2024 les projets suivants :

- > Sonorisation de la salle du peuple : 14 619,84 €.
  - > Installation d'une passerelle piétonne chemin de l'Herbette afin de faciliter l'accès piéton au complexe sportif et aux jardins familiaux partagés : 16 460,00 €.
  - > Rénovation de la façade de la chapelle des pénitents : 19 751,53 €.
- Soit un total de travaux de 50 831,37 € HT.
- M. le Maire invite le Conseil à en débattre et à se prononcer.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de déposer cette demande dans le cadre du FAIC 2024.*

## 10 - MODIFICATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIÉTÉ ATC FRANCE

M. le Maire expose que par délibération n°2017/034 du 12 mai 2017, la commune a mis à disposition de la société France Pylône Services Towers une emprise de 24 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée B 1248.

C'est la société ATC France qui a repris la gestion de cette antenne, il y a donc lieu d'établir une nouvelle convention avec les caractéristiques suivantes :

- > Surface d'emprise de 24 m<sup>2</sup> avec possibilité d'étendre sur 6 m<sup>2</sup> supplémentaires.
  - > redevance annuelle de 8 498,89 € indexée de 2% chaque année ;
  - > redevance supplémentaire de 1 000 € si extension de 6 m<sup>2</sup> ;
  - > durée de 12 années.
- La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## 11 - CONVENTION DE FORFAIT COMMUNAL AVEC L'ÉCOLE ASSOCIATIVE « CALENDRETA DELS POLINETS »

M. le Maire informe l'assemblée que l'article 6 de la loi n° 2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion a permis aux communes de résidence des enfants scolarisés de participer à cette transmission.

Il est précisé : « La participation financière à la scolarisation des enfants dans les établissements privés du premier degré sous contrat d'association dispensant un enseignement de langue régionale au sens du 2) de l'article L.312-10 fait l'objet d'un accord entre la commune de résidence et l'établissement d'enseignement situé sur le territoire d'une autre commune à la condition que la commune de résidence ne dispose pas d'école dispensant un enseignement de langue régionale ». L'école Calandreta dels Polinets a sollicité le versement du forfait scolaire pour un élève en élémentaire résidant la commune.

L'école Calandreta La Garriga a sollicité le versement du forfait scolaire pour un élève en élémentaire résidant la commune.

Le montant de la contribution en classes élémentaires est estimé à 488 € par élève. M. le Maire présente les principaux postes de dépenses concernés, à la charge de la commune. Il propose de procéder au versement du forfait, sous réserve de vérification du domicile de résidence des élèves concernés.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## 12 - LANCEMENT D'UNE ÉTUDE POUR LA RÉALISATION D'UNE AIRE MIXTE SÉCURISÉE DE REMPLISSAGE, DE RINÇAGE ET DE LAVAGE EN PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE NEFFIES

M. Laurent COMBES, 1<sup>er</sup> adjoint, explique qu'il y a un besoin de mise aux normes de l'aire de remplissage de Caux située route de Nizas. Il ajoute qu'il y a la possibilité de mutualiser une installation neuve avec la commune de Neffies.

Pour les études de faisabilité, un devis de 11 115 € TTC a été réalisé. Il propose de déléguer les études et la Maîtrise d'ouvrage à la « Communauté des Communes des Avants Monts » et d'autoriser son président à demander les subventions.

M. le Maire expose les problématiques liées à la ressource en eau qui ont contraint la commune à installer des compteurs pour surveiller la consommation de l'aire de remplissage (nappe d'eau naturelle). *La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## 13 - TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR 2025

M. le Maire expose au Conseil Municipal la circulaire émanant de M. le Préfet de l'Hérault, portant tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2025.

À partir de la liste électorale de la commune, il est procédé au tirage au sort de :

- > N° 320 bureau 2  
Mme DUBOIS Nancy née le 04/08/1974 à MONTPELLIER
- > N° 134 bureau 2  
M. BOYER Christian André Victorin né le 16/05/1955 à CLERMONT-L'HERAULT
- > N° 96 bureau 1  
Mme BERAIL Delphine Claude née le 24/07/1973 à PÉZENAS
- > N° 49 bureau 1  
Mme BARBA Noelia Claude Paquita née le 08/03/2002 à BÉZIERS
- > N° 465 bureau 1  
M. GILBERT Michel Emile Fernand né le 27/04/1948 à PANNES
- > N° 704 bureau 1  
Mme MARTINEZ Jessica Marie Michèle née le 19/10/1984 à BORDEAUX

## TOUR DE TABLE

● M. Bernard JAURION demande pourquoi les conteneurs enterrés en bas du boulevard du puits-allier ne sont pas utilisés ?

● M. Le Maire répond que tout a été essayé pour gérer les fortes nuisances olfactives mais que cela ne fonctionne pas. Vu avec le SICTOM, ils vont être retirés et l'espace va être aménagé. Ces deux conteneurs pour déchets ménagers étaient en surplus par rapport au nombre initialement prévu de points de collecte sur la circulade. Ils sont fermés depuis déjà plusieurs mois.

● M. Laurent COMBES rajoute qu'il y a globalement une problématique liée aux odeurs avec les conteneurs enterrés.

● Mme Nathalie LAUER souligne les efforts de la commission des finances pour la Maîtrise budgétaire et les bons résultats obtenus par la commune.

● M. Gil GEORGERENS prévient que la réfection de la rue de la fontaine a été achevée aujourd'hui.

● Mme Nicole SAUSSOL se réjouit de l'ouverture de classe en maternelle mais déplore la fermeture de classe en élémentaire. La commune maintient la pression pour conserver cette 6<sup>ème</sup> classe ouverte en septembre 2023.

Elle précise qu'il faudra prévoir d'embaucher une ATSEM en lien avec l'ouverture en maternelle.

● M. Thierry GERMAIN précise que la commission communication travaille sur le guide pratique de la commune. Il doit paraître mi-avril avec de nouvelles photos. Il remercie la commission pour le travail accompli.

● M. Claude SIGNORET annonce que le lundi 25 mars aura lieu la taille de la vigne de l'école.

**La séance est close à 19h50.**



## BILLARD CLUB DE CAUX



Le 22 mars 2024, 15 joueurs ont participé au 5<sup>ème</sup> tournoi du billard club. Tous furent heureux de participer à de sympathiques joutes billardistiques de 9h à 19h, entrecoupées du déjeuner pris en commun dans une ambiance très chaleureuse. Les grands vainqueurs sont Pierre/Alain et J David/Thierry, les places d'honneurs ont été attribuées à Franck/Bruno, Raphaëlle/Joël, Andrène et Édouard/Richard. Ce tournoi a permis de mettre en avant une significative amélioration du niveau technique des joueurs du Club, ce qui a permis au public d'assister à de belles parties, ponctuées pour l'occasion de nombreux applaudissements.

Cette montée en puissance observée dans les deux modes de jeux BlackBall (billard anglais à trous) et 5 Quilles (billard français avec des quilles) doit être associée à l'assiduité des membres du club, à l'amélioration de l'organisation des parties comme l'installation récente d'une VAR (caméra d'arbitrage) et à la dispense de formations théoriques aux systèmes de jeux. Toutes ces évolutions renforcent la maturité d'un club dynamique comptant 20 joueurs assidus pour 2 billards, qui ne demandent qu'à évoluer afin d'assurer la continuité de la pratique du billard à Caux, dans des conditions et un cadre encore mieux adaptés.

## JOURNÉE DE PLANTATION AUX JARDINS FAMILIAUX



Cette année les Jardins Familiaux ont offert un arbre fruitier à chaque jardinier, et c'est le 16 mars sous un beau soleil que s'est effectuée la plantation. Tous les trous étaient prêts pour les réceptionner : abricotiers, cerisiers et pêchers font maintenant partie entière des jardins. La matinée s'est terminée dans la bonne humeur par un pot de l'amitié. Cette année la fête des jardins est prévue le **samedi 15 juin** de 17 heures à minuit.

# Les Amis du Clocher et du Patrimoine de Caux

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MARDI 30 JANVIER

Quorum atteint pour lancer l'assemblée générale (76 adhérents et 35 pouvoirs). 90 personnes présentes dont 8 nouveaux adhérents. Serge est à féliciter pour le montage très clair du diaporama qui a été projeté. Le verre de l'amitié a clôturé cette assemblée.



## ÉLECTION DU NOUVEAU BUREAU LUNDI 5 FÉVRIER

Élection du Président, du bureau et du conseil d'administration : Max Carrière est réélu président. Sylvette Laussel et Bruno Olivier vice-présidents, Serge Caylus trésorier. Les commissions restent inchangées. Le conseil d'administration nouvellement constitué présidé par Max Carrière est composé de Daniel Aubouy, Colette Barral, Michel Carrière, Serge Caylus, Dominique Dorado, Christine Duclos, Sylvette Laussel, Brigitte Olivier, Bruno Olivier, Jean-Pierre Razimbaud, Alain Vernhet, Annie Vic.

## RESTAURATION CROIX DE ST MARTIN

La croix longtemps disparue vient d'être remplacée et se dresse à nouveau au milieu d'un écrin d'oliviers centenaires. Cette action a été menée par les membres de la commission architecture.

## ANIMATION SAINTE CLOTHILDE

Mercredi 9 mars, des membres du conseil d'administration ont animé l'après-midi en projetant des diapositives concernant les activités de l'association et des extraits de film sur la vie du village.

## CONFÉRENCE

### « LES GUEULES NOIRES DE NEFFIÈS » VENDREDI 15 MARS

106 personnes sont venues écouter Guilhem Beugnon qui nous a transportés sur les traces des « gueules noires de Neffiès » dans les mines de charbon. Le verre de l'amitié a clôturé cette conférence.

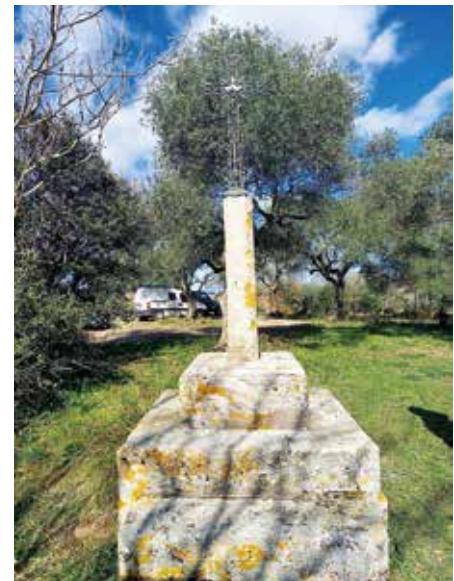
## CARNAVAL SAMEDI 16 MARS

Notre association a participé au carnaval du village. Les membres du cercle occitan ont lu en français et en occitan le jugement du Caramatran.



## NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- Repas domaine au Domaine « la Resclauze », le **mercredi 29 mai** à partir de 19h.
- Fête du clocher, le **jeudi 1<sup>er</sup> août** à partir de 19h.



## Chasse aux déchets à Caux

L'association « Le Cri des Hérissons » a organisé ce dimanche 3 mars une chasse aux déchets sur la commune. Malgré le froid, la troupe d'une quarantaine de personnes volontaires, a réussi à collecter l'équivalent d'un camion benne de déchets en sacs, des matelas et autres gros déchets dans la matinée.

Les participants se sont séparés en 4 secteurs vers les routes menant à la déchetterie, à l'EHPAD Sainte Clothilde, à Mougères et sur le Causse. Ils auront fouillé les fossés pour récupérer canettes, plastiques, cartons, mégots, ferrailles et verres abandonnés le long des routes. Un dépôt sauvage de pneus dans le ravin de Maro a été pris en charge par les élus de la commune. L'association est ravie qu'ils aient participé à ce ramassage solidaire.

L'ensemble des participants a rejoint l'ancienne école Pagnol à 12h qui accueillait une petite exposition « zéro déchets » avec des alternatives aux jetables. Des flyers contenant des notices pour réduire ses déchets ont été distribués aux intéressés ainsi que des recettes pour la fabrication de produits



cosmétiques et ménagers. Un petit atelier confection de tawashi a été animé par 2 bénévoles de l'association. Un apéritif a été offert à l'ensemble des participants.

L'association a bénéficié de l'aide du SICTOM qui a mis à disposition des participants les armes de ramassages : pinces, gants et gilets ! Nous remercions la mairie et son équipe qui ont su nous faire confiance et nous ont permis de pouvoir organiser cet évènement avec le prêt de la salle et du camion benne pour le transport des déchets.

Nous remercions aussi chaleureusement Granny et Annie, référentes « hérissonnes » de l'action.

L'association compte actuellement une quarantaine de hérissons et compte bien agrandir le troupeau de bénévoles actifs ! Merci aux bénévoles pour leur courage et leur aide précieuse. Suivez l'actualité des Hérissons sur notre page Facebook « Le cri des hérissons » ou nous contacter par mail : [lecridesherissons@hotmail.com](mailto:lecridesherissons@hotmail.com)

À bientôt pour de nouvelles aventures (dès le 8 juin à Roujan) !

## Gaming & Caux : 365 jours de passion ludique



Il y a un an, naissait au cœur de notre village un lieu de rencontre désormais incontournable pour les amateurs de jeux : le Club Gaming & Caux. Fédérant plus de 30 membres de tous âges, ce club a su créer une véritable communauté autour d'une passion commune pour les univers ludiques..

Chaque mardi soir à 19h, la salle du Peuple s'anime, accueillant petits et grands pour des soirées sous le signe du jeu et de la convivialité. Au programme ? Un large éventail d'activités qui sauront satisfaire les goûts de chacun : du jeu de cartes avec Magic the Gathering et Pokémons, aux jeux de société, en passant par le jeu de rôle et

le retro gaming, le Club Gaming & Caux offre une véritable palette de divertissements.

Mais le Club Gaming & Caux, c'est bien plus que des jeux. C'est un espace de partage, où l'on vient pour le challenge des tournois régulièrement organisés, mais également pour l'ambiance amicale et chaleureuse qui y règne. Sous la houlette de Yoann Bégué et de l'ACSC, le club est devenu un véritable point de ralliement où l'on cultive l'esprit de communauté et le plaisir du jeu.

Rejoignez-nous pour souffler cette première bougie, et contribuez à faire de cette nouvelle année un nouveau chapitre plein de jeux, de rires et de partage. Le Club Gaming & Caux, c'est la promesse de belles soirées en perspective, où chaque partie jouée est une histoire qui commence. A très bientôt autour d'une table de jeu !

## Association Culturelle et Sportive de Caux



**Ce premier trimestre 2024 a débuté le 27 janvier avec la traditionnelle soirée de la soupe, qui a rassemblé une quarantaine de convives autour de 20 délicieuses recettes. Un petit jeu autour de la soupe mystère et d'écriture de proverbes a permis une pause avant le dessert et ses galettes.**

Le ciné-club a poursuivi sa saison avec « Des nouvelles de la planète Mars » de Dominik Moll en janvier, « Mon garçon » de Christian Carion en février et « Jusqu'à la garde » de Xavier Legrand en mars. Bernard et Laurence Hafiz nous proposent chaque mois des films de qualité, n'hésitez pas à nous rejoindre pour les prochaines séances d'avril et mai avec « Capharnaüm » puis « Je fais le mort ». Un apéritif partagé précédera la projection du mois de mai.



Le 1<sup>er</sup> mars, Françoise Carrère et Serge Vaute-Hauw nous ont proposé une lecture d'extraits de la correspondance des amants Maria Casarès et Albert Camus, qui a duré de 1944 jusqu'à la mort de l'écrivain en janvier 1960. La lecture en duo, accompagnée à la guitare, a tenu en haleine le public venu nombreux. Le 16 mars l'association a participé au Carnaval en permettant le retour de la danse du Chevalet, grâce à une équipe motivée qui a appris les pas de cette danse traditionnelle grâce aux conseils de Sylvette Laussel, qui en a expliqué le thème lors du défilé. Le Chevalet n'était plus sorti depuis l'année 2000 ! Enfin le vendredi 22 mars la section Atelier d'Écriture nous a présenté son dernier recueil de poésie « Je te rêve forêt » : après une présentation du travail de l'Atelier par Jean-Marc Barrier, les participants ont lu à tour de rôle les poèmes du recueil.

L'ACSC s'est également associée à la Médiathèque François Rabelais à deux reprises. Du 24 janvier à fin mars des membres de notre section café-photo ont exposé à la médiathèque sur le thème « le corps en photo », le 5 avril a lieu la deuxième soirée jeux de société.

Notre prochaine manifestation aura le dimanche 28 avril. Nous participons au « Parcours du cœur » de la Fédération Française de Cardiologie avec une marche dans la campagne Caussinard, en partenariat avec l'association « Les Amis du Clocher et du Patrimoine de Caux », qui nous en feront découvrir les richesses. La marche se clôturera par un pique-nique tiré du sac à la charrette bleue.

Du côté des sections d'activités hebdomadaires ou mensuelles, notre nombre d'adhérents ne cesse d'augmenter et nous nous en réjouissons. Des sections comme l'atelier d'écriture et Gaming & Caux attirent des gens de tout le département (et même de plus loin !), la section dessin poursuit ses travaux avec notre nouvelle animatrice, la section gym enfant a proposé un petit spectacle le 20 mars, et toutes les sections fonctionnent avec dynamisme et dans la bonne humeur.



Nous nous réjouissons également de la remise de la médaille du Sénat par Hussein Bourgi à Enca Russo lors des vœux de M. le Maire à la population. Cette médaille récompense l'engagement sans faille de notre Présidente pour le bien du village et à travers elle, c'est aussi tout le travail d'animation de l'ACSC qui s'est vu reconnu lors de cette cérémonie.

**Vous pouvez retrouver le programme de toutes nos manifestations sur notre page Facebook, sur Illiwap et le site de la mairie, par voie d'affichage et bientôt une nouveauté : l'ACSC va se doter d'un site internet et d'un nouveau logo !**

## L'Amicale des Séniors



**Suite à l'Assemblée Générale du 26 janvier 2024, nous sommes heureux de vous présenter la nouvelle composition de notre bureau.**

Il est composé de Jacques Descours, président, Marcel Woygnet, vice-président, Maryline Chérit, trésorière, Éliane Buard, trésorière adjointe, Marie Martinez, secrétaire, Marie Lydie Ropéro, secrétaire adjointe

Les membres actifs sont Annie Franc, Nadine Laporte, Maurice Delamare, Charles Faure et Paul Morisée.

Notre association se démène pour nos séniors, ce premier semestre est particulièrement actif car outre les repas mensuels qui attirent de plus en plus de monde, nous avons mis en place en partenariat avec le CIAS (Centre Intercommunal de l'Action Sociale) de Pé-

zenas, des cours de gym adaptée et des cours de sophrologie qui ont débuté les 24 et 25 avril.

De plus, quelques-uns de nos adhérents partiront du 18 au 25 mai pour une semaine de vacances à Port Barcarès. Nous prévoyons également une escapade à Albi le 19 juin. Au programme : balade en gabare, pique-nique,

visite de la Cathédrale, du Musée Toulouse-Lautrec et de la ville en petit train... sans oublier l'atelier jeux, tous les mardis de 15h00 à 18h00.

Nous serons bien évidemment présents au Forum des Associations qui aura lieu comme tous les ans début septembre. N'hésitez pas à passer nous voir...

## Challenge Jean-Michel Cavaller, un hommage émouvant et une compétition mémorable

Le Pétanq' Club a organisé le samedi 13 avril, le premier Challenge Jean-Michel Cavaller afin de rendre hommage à son trésorier disparu il y a un an. Une quarantaine d'équipes en triplette ont répondu présentes à l'invitation du Club. La journée s'est déroulée dans une excellente ambiance, avec un bon repas servi à midi aux 140 convives.

La compétition a offert de belles parties, à l'image de la finale qui s'est déroulée en présence de Jean-Charles Desplan, Maire de Caux et de la famille de Jean-Michel Cavaller. La victoire est revenue à l'équipe Coll Patrick, Garcia Alexandre et Pastor Christophe, face à une équipe de Caux composée de Lambert Franck, Maille Fabien et Grégory Sanhet.

Avant de remettre le trophée du Challenge aux vainqueurs, le Président du club Nicolas Moreno a tenu à rappeler le rôle de Jean-Michel, surnommé « Arsène », qui représentait une part d'engagement importante dans notre commune, ainsi qu'un pilier exem-



plaire dans le monde associatif avec des liens d'amitié qu'il savait entretenir. Il a conclu en remerciant tous les bénévoles ainsi que les joueurs pour leur implication et leur bonne humeur. Il donne déjà rendez-vous pour l'année prochaine pour la seconde édition.

Le Club vient de terminer toutes les compétitions qualificatives avec un bilan moyen, puisque seule l'équipe

Frédéric Vivarel et Franck Lambert s'est qualifiée pour le Championnat de l'Hérault en doublette qui se déroulera le 11 mai à Canet. L'équipe Fanion, quant à elle, reste toujours en lice en Coupe de France, puisqu'elle affrontera Graissessac pour le 2<sup>ème</sup> tour.

Les dirigeants vous donnent rendez-vous pour le concours de la Pentecôte le 20 mai prochain.

## Le Jumelage avec Terres de Caux - 76

Le 9 avril, s'est tenue à la médiathèque, l'assemblée générale de l'association du Jumelage en présence des Maires de Caux, Nizas et Roujan.

Le 9 avril s'est tenue à la médiathèque l'assemblée générale de l'association du Jumelage en présence des Maires de Caux, Nizas et Roujan.

Après l'approbation du rapport d'activité, financier et le renouvellement du conseil d'administration (avec l'élection de Chantal Astruc en tant qu'administratrice supplémentaire), la présidente a confirmé le programme lié à la réception des Fauvillais du 8 au 12 mai :

>> Le 8 au soir, les Fauvillais seront accueillis à la salle Marcel Pagnol par Messieurs les Maires de Caux et Nizas et de Terres de Caux.

>> Le 9, journée libre avec les familles d'accueil.



>> La journée du vendredi 10 sera consacrée à la visite guidée de Sain-Guilhem-le-Désert et des grottes de Clamouse.

>> Le samedi 11, un repas avec animation ouvert à tous, aura lieu à la salle du peuple.

Ont été ensuite abordées les prévisions d'activité parmi lesquelles :

>> Le 1<sup>er</sup> juin à 9h, la participation au nettoyage du Causse organisé par l'Association du Collectif de Défense du Causse de Nizas qui sera suivi d'une grillade.

>> Le 30 juin à partir de 10h, pique-nique au boulodrome de Nizas, avec buvette et animation jeux de société.

>> En septembre, la participation au forum des associations.

>> Le dimanche 17 novembre à 16h30, la soirée théâtre Salle du Peuple à Caux avec un spectacle antimorosité « Tout le monde l'aimait » par la compagnie Tourb'en scène.

>> À la fin d'année, l'organisation d'un loto dans chacun des villages membres du jumelage :

- Dimanche 1<sup>er</sup> décembre à 16h30 à Nizas.

- Dimanche 15 décembre à 16h30 à Caux.

- Date à fixer pour Adissan.

La séance s'est clôturée par un moment de convivialité autour du verre de l'amitié.

## L'APE CAUX au service des écoles de Caux



L'Association de Parents d'Elèves des écoles Lous Pichounets et Marcel Pagnol de Caux (APE CAUX) s'engage à soutenir les écoles lors de divers événements. Son objectif est de collecter des fonds destinés à financer différentes sorties éducatives, sportives et culturelles, d'accueillir des intervenants en lien avec le programme scolaire, acquérir du matériel et des jeux éducatifs.

Pour cela, notre association a déjà mis en place plusieurs actions, notamment :

● La participation à l'organisation du carnaval de Caux : Lisa Arnaudo (présidente) et Priscilla Lannes (vice-présidente), avec l'aide de leurs adhérents, les enseignantes de l'école de Caux et l'association l'Amicale des seniors de Caux. Grâce à cet engagement et à la collaboration de tous, les enfants (de l'école maternelle Lous Pichounets et des classes de CP/CE1 de l'école élémentaire Marcel Pagnol) ont pu rénover les chars du carnaval. De plus, l'APE CAUX a contribué à l'organisation de l'événement, à la confection du Caramatran et nous avons distribué un goûter aux enfants.

● La participation au marché « Le printemps en fleur » : l'APE CAUX a tenu son premier stand le vendredi 29 mars. Cet emplacement proposait des aromates et des plants de fleurs pour célébrer l'arrivée de la nouvelle saison et permettre à l'association de collecter des fonds pour la fête de fin d'année des écoles.

● Pour continuer sur sa lancée, l'APE CAUX a également proposé à la vente des « box goûter » spécial Pâques pour les élèves ainsi que pour leurs frères et sœurs.

Nous avons organisé notre premier loto en partenariat avec l'Amicale des Séniors de Caux le dimanche 28 avril, à la salle du Peuple.



# Football, en direct des surfaces avec l'ES Cœur Hérault



Une nouvelle saison s'achève pour l'Entente Sportive Cœur Hérault (ESC34). Si les collectifs Seniors 1, filles et garçons luttent pour le maintien dans leurs championnats de Départementale 2 et de Régionale 2, les seniors 2 font une bonne deuxième partie de championnat en D4.

Chez les jeunes, les U15 invaincus cette saison en championnat espèrent décrocher le titre et oublier l'élimination en quart de finale de la coupe de l'Hérault chez le SC Sète (3-2) le 16 mars dernier. Les collectifs U13 garçons, U13 filles et U11 mixte de foot à 8 ainsi que les équipes du Pôle Animation de foot à 5 terminent leurs derniers plateaux avant de se lancer dans des tournois de fin de saison.

## UN STAGE DE PRINTEMPS COMPLET

Prévu au stade Jacques Vailhère, le stage de printemps a réuni 65 enfants des catégories U6-U7 le matin, les U8 à U15 toute la journée du 8 au 12 avril. Animé par les éducateurs et éducatrices du club, aidés de mini-coachs U15, il a permis de passer une belle semaine agrémentée d'une journée jeux avec des gonflables installés sur le stade le mercredi. C'est la première fois qu'un stage affiche complet !

La semaine s'est achevée autour d'un grand goûter le vendredi puis d'un apéritif partagé avec les parents qui ont participé aux ravitaillements gourmands de la semaine au côté du club, des éducateurs et des dirigeants.

## LABEL

L'ESC34 est en phase de renouvellement de son Label FFF École de foot (obtenu

en 2010 pour la première fois) et nous nous sommes engagés dans le Programme Éducatif Fédéral. Le club remplit la plupart des critères et a reçu les techniciens du District de football de l'Hérault le mercredi 24 avril.

## TOURNOIS

Alors que la fin de saison approche, les dif-

férentes équipes de l'École de foot et du pôle Jeune participent et vont participer à des tournois. Le club organise le tournoi Jérémie Bilhac au stade Jaques Vailhère le samedi et dimanche du long week-end de Pentecôte. Samedi 18 mai : Catégories U6-U7-U8 et dimanche 19 mars : catégories U11 et U13.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, NOUVELLE ÉQUIPE ET NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE

L'ES Cœur Hérault tiendra son assemblée générale le samedi 22 juin, à 18h30 dans la salle du Peyral à Péret avec bilans et renouvellement du conseil d'administration pour les 4 années à venir. Le prochain mandat se prépare avec une réunion le 19 avril qui a rassemblé maires et élus des 8 communes de l'Entente puis une deuxième prévue le 29 avril à l'intention des dirigeants et sympathisants. Leur but : préparer le prochain projet associatif et sportif de l'ESC34, un projet de territoire 2024-2028 et la nouvelle équipe chargée de le porter. L'organigramme sportif 2024-2025 est également en cours d'élaboration et sera présenté à l'AG.

Communication interne, animation, administratif, sportif, recherche de partenariats... Le club est toujours en quête de bonnes volontés pour l'aider à améliorer son fonctionnement. Vous avez un domaine de compétence particulier, rejoignez l'équipe de bénévoles de l'ESC34 sur des missions précises et en fonction de vos disponibilités (mêmes ponctuelles).

Contactez le 06 07 57 97 31

## LE SOUVENIR FRANÇAIS



Le 19 mars a eu lieu la commémoration du cessez-le-feu en Algérie en présence du chef du SDIS de Pézenas et des commandants en second et en tierce de la brigade de gendarmerie de Pézenas, avec un public conséquent.

## LOS TASTAIRES DE CAUX



L'association Bachique a été créée à Caux le 31 août 2023. Elle est composée d'une quarantaine de membres et amateurs de vin. Elle a pour objet de faire connaître notre région et ses magnifiques domaines viticoles, la diversité de leurs terroirs riches et préservés. Elle met en avant le travail du vigneron qui supervise toutes les étapes, de la vendange à la vinification et la commercialisation. Notre association joue ce rôle majeur d'ambassadeur, elle fait la promotion des produits de la vigne, fait connaître la qualité de ses vins qui font la renommée et la prospérité de notre terre Occitane.

Notre première AG ordinaire s'est tenue le 13 mars à la salle Médiathèque

# Infractions d'urbanisme



## LES AUTEURS DES INFRACTIONS D'URBANISME QUI PEUVENT ÊTRE POURSUIVIS

Les auteurs des infractions d'urbanisme sont **les personnes physiques** (propriétaire du terrain / entrepreneur / occupants ex : locataire) **et/ou morales de droit privé** (propriétaire / entreprise / occupants) **ou publics** susceptibles d'être poursuivies et condamnées pénalement pour de telles infractions.

Ils sont limitativement visés par les dispositions des articles L. 480-4 et 4-2 du code de l'urbanisme.

## ARTICLE L. 480-4 ALINÉA 2 DU CODE DE L'URBANISME

« Les peines prévues à l'alinéa précédent peuvent être prononcées contre les utilisateurs du sol, les bénéficiaires des travaux, les architectes, les entrepreneurs ou autres personnes responsables de l'exécution desdits travaux ».

## LES INFRACTIONS AUX RÈGLES DE PROCÉDURES

Elles sont des atteintes aux règles fixées au niveau national.

Elles recouvrent l'exécution de travaux sans autorisation, non conformes à l'autorisation délivrée, malgré le refus d'autorisation ou le sursis à statuer, avec une autorisation obtenue par fraude...

Quelles que soient les circonstances qui les ont fait naître, l'essentiel des infractions aux règles de procédure constitue un délit.

## LES INFRACTIONS AUX RÈGLES DE FOND

Elles concernent les **atteintes aux règles nationales**, (ex : atteintes au Règlement National d'Urbanisme RNU, loi littorale, loi montagne...) ou aux règles locales (PLU, carte communale).

Ces infractions portent sur la constructibilité des terrains, les possibilités maximales d'occupation du sol, la destination de la construction, ses caractéristiques (hauteur, implantation, aspect extérieur...) et son volume.

**Le Maire, en sa qualité d'officier de police judiciaire est tenu de faire constater l'infraction en dressant un procès-verbal et d'en transmettre une copie sans délai au Procureur de la République.**

S'agissant du constat de l'infraction, le Maire ne dispose d'aucun pouvoir d'appréciation. Il appartient au Procureur de la République d'apprécier la suite à donner, conformément aux dispositions des articles 40 et suivant du Code de Procédure Pénale.



## Affichage des autorisations



## QUAND DOIT-ON AFFICHER UNE AUTORISATION D'URBANISME SUR LE TERRAIN ?

Vous devez afficher votre autorisation dès la notification. Formalité par laquelle un acte de procédure ou une décision est porté à la connaissance d'une personne de l'arrêté de permis ou dès la décision de non-opposition de la mairie à votre déclaration préalable de travaux. Vous devez afficher cette autorisation sur votre terrain pour que tous vos voisins en soient informés.

## QUELLE EST LA DURÉE DE L'AFFICHAGE D'UNE AUTORISATION D'URBANISME SUR LE TERRAIN ?

Le panneau doit être affiché sans interruption et rester en place pendant toute la durée des travaux. À noter : Pour les travaux de courte durée, le panneau doit être affiché sans interruption pendant 2 mois, même s'ils durent moins longtemps. Lors de la pose, le bénéficiaire peut envoyer sous 7 (sept) jours la photo du panneau (vue de la voie publique) à [urbanisme@caux.fr](mailto:urbanisme@caux.fr)

## COMMENT PEUT-ON ÉTABLIR LA PREUVE DE L'AFFICHAGE D'UNE AUTORISATION D'URBANISME SUR LE TERRAIN ?

En cas de contestation, c'est à vous de prouver que vous avez bien rempli les formalités d'affichage. Pour ce faire, vous devez établir les 3 points suivants : la date du début de l'affichage, la continuité de l'affichage pendant toute la durée des travaux, la lisibilité et visibilité du panneau. La preuve de cet affichage peut être établie par tous moyens.

Déposez votre dossier via l'adresse <https://gnau.cahm.net>

# Campagne 2024 de stérilisation et identification des chats errants

**La convention de stérilisation et d'identification entre la commune et la Fondation 30 Millions d'Amis vient d'être signée pour une nouvelle campagne.**

À cet effet, la Mairie mettra en place dans les rues du village des sessions de trappage des chats errants au cours de l'année 2024. Les riverains seront informés par flyer dans leur boîte aux lettres le moment venu. Nous rappelons que tout chat déjà identifié sera relâché immédiatement s'il est capturé. La période de reproduction ayant débuté, certaines femelles sont déjà gestantes. Afin d'intervenir au plus vite avant leur mise bas, nous faisons appel à la population pour signaler au secrétariat de la Mairie toute femelle sans propriétaire susceptible d'être prise en charge pour sa stérilisation. Cette intervention limite la prolifération des chats dans les rues du village.



## Équilibre fragile Protéger les oiseaux en période de reproduction



**En cette période très importante pour les oiseaux qui sont en pleine reproduction et dont l'enjeu est d'assurer leur survie, 32% des espèces protégées sont en déclin ou en danger critique d'extinction en Europe.**

En milieu rural, il est donc interdit de détruire les nids d'espèces protégées comme les Hirondelles de fenêtre, les Martinets noirs ou les Faucons créce-

rellette qui nichent sous les toits des maisons, même pour des travaux de rénovation.

Il existe cependant des demandes de dérogations à faire à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) pour pouvoir effectuer d'éventuels travaux hors période de nidification de ces espèces (du 15 septembre au 15 mars). L'état préconise également aux particuliers d'éviter de tailler les haies ou les arbres pendant la période de reproduction (du 15 mars au 15 août) où beaucoup d'espèces d'oiseaux font leurs nids.

En cette période si fragile de reproduction, la préservation des espèces sauvages et la connaissance des cadres législatifs sont censées permettre de protéger les oiseaux qui subsistent encore ou très peu, et contribuer à faire vivre la biodiversité.

## RECETTE

### MES LÉGUMES FARCIS



#### INGRÉDIENTS POUR 6 PERSONNES

##### LÉGUMES

Tomates  
Courgettes  
Aubergines  
Poivrons  
Champignons

##### FARCE

800 gr de hachis de porc,  
veau ou bœuf  
1 œuf  
2 c à soupe de chapelure  
Oignon finement haché  
Persil  
Sel  
Poivre

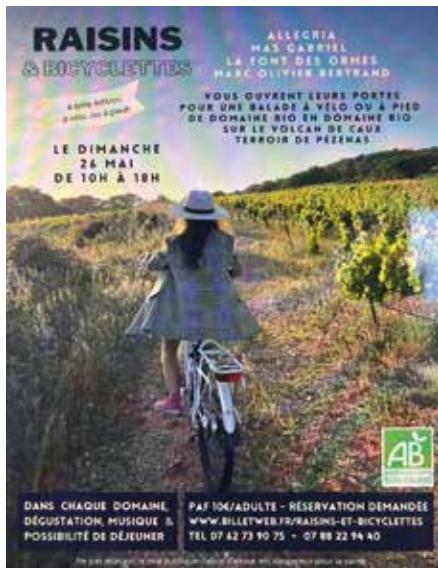
Pour les poivrons et les tomates, coupez le haut des légumes, gardez le chapeau et la pulpe. Pour les courgettes et les aubergines, évidez-les et faites-les dégorger sur une passoire. Pour les champignons, enlevez le pied et pelez les champignons. Pour les oignons, épluchez-les et hachez-les finement. Préchauffez le four à 180°C (thermostat 6).

Dans un saladier, mélangez le hachis, l'œuf et la chapelure. Ajoutez oignon et persil, salez et poivrez. À l'aide d'une cuillère, garnissez les légumes, remettez les chapeaux sur les poivrons et les tomates. Déposez les légumes dans un plat et 25 cl d'eau.

Enfournez à 180°C (thermostat 6). Dès que les légumes prennent de la couleur, couvrez le plat d'une feuille de papier aluminium. Temps de cuisson : environ 1 heure.

# Raisins et bicyclettes

## Exploration caussinarde avec une journée nature et dégustation



Les vignerons de Caux vous invitent à une journée spéciale le dimanche 26 mai. Vous pourrez explorer quatre domaines bio célèbres : Allegria, Mas Gabriel, La Font des Ormes et Marc Olivier Bertrand, en marchant ou à vélo (10,7 km) autour du village.

Chaque arrêt sera agrémenté de musique, de dégustations de vins locaux et possibilité de manger. Que vous soyez débutant ou passionné, tout le monde est le bienvenu pour profiter de cette journée détente et découverte.

Rejoignez-nous pour une aventure pleine de nature, de plaisir et de convivialité !

### Réservation demandée

[www.billetweb.fr/raisins-et-bicyclettes](http://www.billetweb.fr/raisins-et-bicyclettes)

Tél. 07 62 73 90 25

Tél. 07 88 22 94 40

## Restez vigilants lors des promenades avec vos chiens



Les promenades avec nos fidèles compagnons à quatre pattes sont souvent l'un des moments les plus appréciés de la journée. Cependant, une récente série de disparitions de chiens a semé l'inquiétude parmi leurs propriétaires dans notre canton. Ces événements ont suscité une alerte pour rappeler à tous les maîtres de chiens l'importance de rester vigilants lors des promenades.

Voici quelques conseils essentiels pour protéger vos compagnons à quatre pattes :

- Gardez votre chien en laisse.
- Surveillez votre environnement.
- Évitez les endroits isolés.
- Restez en contact avec votre compagnon.



## Vide-grenier vide-dressing Le printemps des chats

Comme l'an passé, l'association des chats libres, en partenariat avec le Souvenir Français Caux/Roujan/Pézenas, renouvelle son vide-grenier et vide-dressing le **dimanche 16 juin** prochain dans la salle et sur le parking de la salle du Peuple. Venez nombreux.



## UNE APPROCHE NATURELLE DE LA GUÉRISON



Je suis un Thérapeute en Reiki Usui tradition tibétaine installé à Caux. Je propose une approche holistique de la médecine et je crois passionnément au pouvoir du corps à guérir en empruntant un chemin alternatif et naturel.

Je m'adonne à la médecine holistique depuis 2003. J'adore donner à mes patients le pouvoir de comprendre leur corps, et leur faire découvrir le pouvoir doux des arts de la guérison. En tant que Thérapeute en reiki certifié, j'aime combler le fossé entre médecine occidentale et médecine holistique, tout en proposant une atmosphère sécurisante et apaisante. Je cherche toujours à intégrer de nouveaux traitements et de nouvelles thérapies dans ma pratique, et je crois que l'apprentissage continu est important pour tout(e) bon(ne) Thérapeute en reiki.

M. Michaël RIOCHET - 54, place de la République  
06 09 28 70 22 - [mickaelriochet@gmail.com](mailto:mickaelriochet@gmail.com)

# FÊTE LOCALE DE CAUX

Du 17 au 20 mai 2024



Vendredi 17 mai

**ICONIC**

**Fées de la scène x Llyro**

Samedi 18 mai

**EXTRAVAGANZA**

**DJ Cassou**



Dimanche 19 mai

**Orchestre No Name**



Lundi 20 mai

Tour de ville par le Cauxmité  
des fêtes à partir de 8h30  
Avenue de la gare

Repas sur place le soir - 20€ (réservation  
au bar Le Rex: 09.51.40.18.51)

Buvette à partir de 12h30  
Animation musicale

Restauration au bar le Rex à midi  
vendredi, samedi et dimanche

**Forains présents du 17 au 20 mai inclus**

Parking Salle du peuple



# SUR VOS AGENDAS

MAI							JUIN							JUILLET						
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
			1	2	3	4						1	2							
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	1	2	3	4	5	6	7
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	8	9	10	11	12	13	14
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	15	16	17	18	19	20	21
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	22	23	24	25	26	27	28

AOÛT							SEPTEMBRE						
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
			1	2	3	4							
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29

## MAI

### ► Vendredi 17 > Lundi 20

Fête locale de la Pentecôte. Forains, bals, restauration parking de la salle des Fêtes. Tournoi de football le samedi (jeunes). Concours de pétanque le lundi

### ► Vendredi 24

Ciné-club à 20h30 (salle 1 Marcel Pagnol)

### ► Samedi 25

Atelier réparation vélo (Le Cri des Hérissons), cour Marcel Pagnol et balade à vélo (Caux/Roujan)

### ► Dimanche 26

Raisin et bicyclette, dégustation dans les 4 domaines

### ► Mercredi 29

Soirée vigneronne (Les Amis du Clocher) à 19h00 au domaine de la Resclauze

## JUIN

### ► Samedi 8

Commémoration de la Guerre d'Indochine

### ► Dimanche 9

Élections Européennes, salle du Peuple

### ► Mardi 11

Vernissage salle Médiathèque (ACSC)

### ► Samedi 15

Rencontre aux jardins à 17h00

### ► Dimanche 16

Vide grenier salle du Peuple et ses environs (Les Chats Libres et Le Souvenir Français)

### ► Mardi 25

Bal de fin d'année (école maternelle)

### ► Vendredi 28

Boom party à l'école élémentaire

### ► Vendredi 28 au dimanche 1<sup>er</sup> septembre

Vernissage à la Chapelle des Pénitents (ACSC). Ouverture du Bureau d'Information Touristique

## JUILLET

### ► Samedi 13

Repas et feux d'artifice à partir de 20h00

### ► Dimanche 14

Apéritif républicain et remise des récompenses à 11h00

### ► Samedi 20

Tournoi de pétanque

### ► Samedi 27

Repas de la fête de la pétanque

## AOÛT

### ► Jeudi 1<sup>er</sup>

Fête du clocher à 19h00

### ► Jeudi 8

Festiv'in Caux à 18h00

### ► Samedi 10

Tournoi de pétanque

### ► Vendredi 30

Libération des quatre villages

## SEPTEMBRE

### ► Vendredi 6

Accueil des nouveaux arrivants à 18h00 salle du Peuple

### ► Samedi 7

Forum des associations à 16h00

### ► Vendredi 13

Assemblée Générale (ACSC) à 18h00 salle Médiathèque et soirée tartes

### ► Samedi 14 et dimanche 15

Salon de la maquette, salle du Peuple à 10h00

### ► Samedi 21 et dimanche 22

Journée du patrimoine (Les Amis du Clocher)

Le Bulletin Municipal de Caux est édité par la Mairie de Caux au 04 67 98 40 09

Directeur de la publication Jean-Charles Desplan

#### Photos

Studio Graou, Stéphane Cambon, associations de Caux, service communication Mairie, CAHM, Istock

Maquette et mise en pages

b@bcommunication 06 65 15 36 14

Impression JF impression

Dépôt légal 2<sup>eme</sup> trimestre 2024